

XVII<sup>a</sup>

Bibliothèque

INTERNATIONALE STATIONNÉE & MINERAI  
68, Rue des Colombeaux  
BRUXELLES

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

## COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

### A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 25 FÉVRIER 1919

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

### RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1918

QUATRE-VINGT-SEIZIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi  
21, Rue de la Limite.

1919

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE FORESTIÈRE & MINIÈRE DU CONGO  
66, Rue des Colonies  
BRUXELLES



## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1918

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

---

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 25 FÉVRIER 1919

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

---

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

---

Année 1918

QUATRE-VINGT-SEIZIÈME EXERCICE SOCIAL.

---

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi  
21, Rue de la Limite.

1919

## DIRECTION.

---

*Gouverneur :* M. J. JADOT.  
*Vice-Gouverneur :* M. le Baron JANSSEN.  
*Directeur-Trésorier :* M. A. SERRUYS.  
*Directeurs :* MM. le Chevalier E. CARTON DE WIART.  
E. FRANCQUI.  
G. COOREMAN.  
ED. DE BRABANDER.

---

## COMMISSAIRES.

---

MM. le Baron ALF. D'HUART.  
P. CAPOUILLET.  
le Comte DE BAILLET-LATOUR.  
L. HAMOIR.  
le Baron C. GOFFINET.  
le Comte T'KINT DE ROODENBEKE.  
le Comte JEAN DE MERODE.  
E. SOLVAY.  
le Comte LOUIS DE MEEÙS.

---

*Secrétaire :* M. AUG. CALLENS.

---

## RAPPORT DE LA DIRECTION.

---

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, en exécution de l'article 37 des statuts, le compte rendu de notre quatre-vingt-seizième exercice social, clôturé le 31 décembre 1918.

Après quatre ans et demi d'indicibles souffrances subies sous le joug d'un ennemi auquel tous les principes d'honneur et d'humanité semblaient être étrangers, la Belgique a recouvré sa liberté et son indépendance. Notre premier devoir est de rendre un solennel hommage à ceux auxquels elle doit de les avoir reconquises.

Honneur à notre Roi, dont l'histoire immortalisera l'héroïsme et la grandeur d'âme, à notre Reine, dont la souriante et maternelle bonté fut un si précieux réconfort pour nos soldats.

Honneur à notre glorieuse armée, dont l'admirable résistance a permis à nos vaillants alliés d'organiser la victoire et d'achever, avec son concours, l'écrasement des Puissances Centrales.

Honneur à tous les Belges, militaires ou civils, morts pour la Patrie, aux mutilés et aux invalides de la guerre, aux martyrs et aux victimes de la tyrannie allemande, aux malheureux déportés.

La censure allemande ne nous ayant pas permis, pendant l'occupation, d'exprimer librement notre pensée dans nos Rapports annuels, nous croyons utile de résumer ici les principaux événements auxquels la Société Générale de Belgique a été mêlée depuis le mois d'août 1914.

#### **Consortium Général des Banques.**

L'envoi de l'ultimatum autrichien à la Serbie, suivi de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie et à la France, provoqua, en Europe, une panique financière sans précédent. Le public assiégeait les guichets des Banques pour retirer les dépôts : les Etablissements d'émission purent à grand'peine faire face aux demandes de billets.

La Belgique, entraînée dans le conflit, subit le sort commun. Avant même que sa neutralité fût violée par l'Allemagne, les demandes d'escompte auxquelles la Banque Nationale eut à faire face prirent des proportions inquiétantes. Le Ministre des Finances réunit les représentants de la Banque Nationale et des Banques privées pour aviser aux mesures à prendre.

Nous sommes au 2 août 1914.

La panique est générale, le public appréhende la suspension des paiements dans la plupart des établissements de crédit. Les représentants des Banques, réunis chez le Ministre des Finances, réclament une intervention plus large encore de la Banque Nationale, en présence de la situation qui s'aggrave d'heure en heure. La Banque Nationale promet de continuer son aide; mais il importe, avant tout, de calmer les inquiétudes du public, en lui donnant l'assurance que les Banques tiendront leurs engagements et que les dépôts ne courront pas de danger. On décide, en principe, l'établissement d'un moratoire applicable aux

effets de commerce et aux avoirs en banque, sauf à n'y recourir qu'à la dernière extrémité.

Sous la crainte des répercussions graves que pouvait avoir la suspension des paiements de quelqu'une d'entre elles, et pour éviter une catastrophe possible, les Banques résolurent de s'unir dans une commune pensée d'entraide et de solidarité.

Les événements se précipitent, d'ailleurs. Les troupes allemandes ont franchi la frontière belge, la neutralité est violée. C'est l'invasion.

Le 3 août, à la première heure, le principe d'une entente est accepté par les représentants des Banques privées réunis à la Société Générale. Deux heures plus tard, est décidée la constitution, sous la présidence de la Société Générale, d'un Consortium des banques bruxelloises, au capital de 100 millions de francs et la Banque Nationale accepte d'en escompter le papier, sur deux signatures, moyennant le dépôt de garanties en titres, à concurrence du quadruple du capital, soit 400 millions de francs. La nouvelle est portée immédiatement à la connaissance du public, tandis que le Moniteur Belge publie les arrêtés décrétant le moratoire des effets de commerce et des avoirs en banque.

La situation des banques et le crédit public sont sauvés pour l'instant, la panique calmée.

Le Consortium des Banques bruxelloises avait délégué ses pouvoirs à un Comité de sept membres chargés d'examiner, au fur et à mesure qu'elles se présenteraient, les questions financières intéressant le Pays et les Établissements de crédit. La tâche du Comité fut particulièrement ardue ; chaque jour surgissaient des difficultés et des complications nouvelles, nécessitant des conférences et des échanges de vues laborieux : durant les cinq premiers mois, le Comité ne tint pas moins de 106 séances.

Dans la suite, il ne cessa de s'occuper des problèmes financiers intéressant la Belgique ou les Banques ; son action fut des plus heu-

reuses pour l'économie générale de la nation. Limité au début aux seules Banques établies à Bruxelles, le Consortium engloba par la suite toutes les Banques du pays. Il constituera dans l'avenir un instrument précieux pour la restauration monétaire et le relèvement économique de la Belgique.

### **Département d'Émission.**

Dès avant la chute de Liège, le Gouvernement, demeuré à Bruxelles, avait par mesure de prudence et à la suite de l'enlèvement des fonds dans les agences de la Banque Nationale à Liège et à Hasselt par les troupes ennemis, ordonné le transfert dans la position fortifiée d'Anvers de l'or, des billets et des planches à billets de la Banque Nationale.

Peu après, le Gouvernement lui-même se transporta à Anvers. Les Allemands occupèrent Bruxelles, le 20 août. Les troupes étaient suivies de Commissions chargées de l'administration des territoires occupés. Au premier rang se trouvaient des délégués financiers chargés, par le Gouvernement de Berlin, de veiller aux intérêts de l'Allemagne en Belgique. Leur premier soin, à Bruxelles, fut de se rendre à la Banque Nationale; ils eurent la déception de ne plus trouver le Trésor de celle-ci.

La Banque Nationale, ne disposant plus des planches pour l'impression des billets, qui avaient été mises à l'abri, se trouva bientôt dans l'impossibilité de continuer ses opérations.

Le public fut repris d'inquiétude. Une démarche auprès du Gouvernement belge faite à Anvers par la Banque Nationale pour obtenir le retour d'une partie des billets transférés dans la position fortifiée, ne put pas être accueillie favorablement.

Anvers tomba le 9 octobre.

La mission financière allemande se rendit immédiatement à Anvers, où une nouvelle déception l'attendait : l'or, les billets et les clichés avaient été envoyés à la Banque d'Angleterre.

La Banque Nationale se trouva aux prises avec les plus graves difficultés; elle n'avait plus de billets.

L'arrêt de ses opérations devait fatallement amener, à bref délai, la suspension des paiements dans les autres Banques. La Banque Nationale décida d'émettre un billet nouveau, dit « Billet de compte courant », pour faire face aux demandes de remboursement de ses dépôts, qui s'élevaient à 200 millions de francs. L'inquiétude du public et les besoins de la circulation firent qu'en peu de temps cette émission fut épuisée.

Le Gouvernement de Berlin, mis au courant de la situation, donna l'ordre de prendre des mesures de rigueur à l'égard de la Banque Nationale si elle n'obtenait pas le retour à Bruxelles de son Trésor. Pour gagner du temps, la Banque consentit à envoyer une mission à Londres et auprès du Gouvernement belge, au Havre, afin de demander l'autorisation de procéder à ce rapatriement ; comme il fallait s'y attendre, la réponse fut négative.

Les Allemands décidèrent alors de suspendre le privilège d'émission de la Banque Nationale, prétendant qu'ils ne pouvaient conserver, dans le territoire occupé, un tel privilège à un Etablissement qui servait encore de caissier au Gouvernement belge lequel avait à sa disposition l'encaisse et les billets. Comme les besoins du commerce et de l'industrie exigeaient une monnaie fiduciaire, les Allemands, poursuivant l'idée d'abolir le moratoire, annoncèrent leur intention d'instituer des « Caisses de Prêts » qui auraient, comme les « Darlehenskassen » allemandes, le pouvoir d'émettre des billets. Les Banques refusèrent de se prêter à la réalisation de ce projet.

Entretemps, l'absence de billets de la Banque Nationale obliga certaines Villes et Communes belges à créer des Bons pour payer les réquisitions allemandes : cet expédient suscitait de grandes difficultés, la circulation de Bons Communaux étant limitée au territoire de la commune qui les émettait. Les Allemands se faisant de plus en plus pressants

voulurent créer un nouvel Institut d'émission, dans lequel ils auraient obligé les Banques belges — et également les Banques allemandes — à prendre un intérêt, Institut agissant sous une direction allemande et qui aurait remplacé la Banque Nationale. C'était la mainmise sur les finances et le commerce belges.

La situation fit l'objet d'un minutieux examen en commun par la Banque Nationale et le Comité du Consortium des banques. Toute activité était paralysée, et le Pays était entraîné vers une catastrophe financière si une solution n'intervenait pas à bref délai.

Sur les instances du Comité du Consortium des banques, M. Jadot, Gouverneur de la Société Générale, accepta de faire une démarche au Havre pour mettre le Gouvernement au courant de la situation; le Gouvernement, inspiré par les intérêts supérieurs de l'État, ne put que maintenir sa décision de conserver à Londres le stock de billets et les clichés; toutefois, il confirma, dans une déclaration écrite, qu'il ne serait pas fait usage des billets et des clichés, déposés à Londres, sans l'accord de l'Administration Centrale de la Banque Nationale. Les Allemands déclarèrent la réponse insuffisante et résolurent de prendre des mesures radicales.

Pour mettre un terme à l'émission des Bons Communaux et pour écarter la création que projetaient les Allemands, d'une « Caisse de Prêts » et d'un nouvel Institut d'émission, il fut alors suggéré de confier à un Établissement belge le soin d'émettre des billets. La Société Générale qui en avait eu jadis le privilège fut proposée par les autres Banques pour assumer cette charge. Elle ne consentit à l'accepter qu'après s'être assurée du complet accord de la Banque Nationale et à la condition seulement que ses opérations, comme Banque d'émission, seraient effectuées pour le compte et au bénéfice exclusif de la Banque Nationale, celle-ci devant reprendre, dès la fin de l'occupation, toutes les opérations qui auraient été faites en son lieu et place par la Société Générale. La Banque Nationale acquiesça à ce programme : le principe

de la création d'un Département d'émission par la Société Générale était arrêté, mais de nouvelles difficultés devaient encore en retarder la réalisation.

Après de délicates négociations, on établit les statuts du Département d'émission ainsi que le contrat à intervenir entre la Banque Nationale et la Société Générale. Mais les Allemands avaient introduit dans les statuts du Département d'émission l'obligation pour celui-ci de consentir des prêts sur des Bons des Provinces Belges. Sollicités de faire connaître à ce propos leurs intentions, ils découvrirent leurs mobiles, qui étaient de faire souscrire et assurer par le Département d'émission le service financier des Bons à émettre par les Provinces belges pour le paiement des Contributions de guerre.

Jusqu'alors, en effet, les réquisitions allemandes pour les besoins de l'armée d'occupation se réglaient au moyen de contributions locales, imposées aux Villes et aux Communes suivant l'arbitraire le plus absolu. Quand ils eurent occupé presque tout le Pays, les Allemands résolurent de remplacer les contributions locales, par une imposition générale frappant la population belge tout entière; comme il n'était pas possible, à ce moment, faute d'Institut d'émission, d'assurer le service financier d'une contribution générale, ils avaient imaginé de charger le Département d'émission d'escompter les Bons à souscrire par les Provinces et d'insérer, à cet effet, une clause dans les statuts du Département d'émission.

La question prenait, pour la Société Générale, un aspect tout nouveau.

Certes, il était désirable d'assurer le contrôle de la circulation fiduciaire du Pays par un Établissement national, de faire échec aux projets des Allemands dans cet ordre d'idées et d'éviter leur ingérence dans l'émission des billets en Belgique. Certes, il était avantageux d'unifier et de contrôler le mode de perception des contributions de guerre, pour y

mettre plus d'ordre et en rendre le remboursement ultérieur plus aisé ; mais, d'autre part, l'idée d'émettre des billets pour financer cette contribution répugnait aux sentiments patriotiques de la Société Générale et elle croyait ne pas pouvoir y donner son concours. Les Allemands décidèrent qu'en cas de refus de la Société Générale, on se passerait d'elle, en émettant des Bons de réquisition à circulation forcée. C'était retomber dans l'arbitraire, aucun contrôle n'étant possible sur l'émission de ces Bons. Il fallait éviter ce nouveau danger.

Une autre exigence allemande imposait au Département d'émission l'obligation de consentir des avances aux commerçants belges qui avaient été l'objet de réquisitions, dans le but de faciliter la levée du moratoire des effets de commerce.

En présence, d'une part, de ces difficultés et des responsabilités qu'elle avait à prendre et, considérant, d'autre part, les conséquences graves que pouvait avoir son abstention, la Société Générale prit l'avis des personnalités les plus autorisées du monde politique. Elle réunit les ministres d'Etat, les sénateurs, les députés et de hauts fonctionnaires restés au Pays, avec les représentants de la Banque Nationale et des Banques privées. A l'unanimité, les personnes consultées considérèrent que, dans l'intérêt du Pays, la Société Générale avait le devoir d'accepter la mission dont il s'agissait. Nous reproduisons ci-après le procès verbal de cette réunion :

« Présents : la Direction de la Société Générale de Belgique ; MM. les Ministres » d'État Devolder, Van den Peereboom et Comte Woeste; MM. les Sénateurs Braun, » Carpentier, Catteau, De Becker-Remy, Delannoy, De Ro, Baron Alfred d'Huart, » Dubost, Dupret, Max Hallet, Mesens, Poelaert et Speyer; MM. les Membres de » la Chambre des Représentants : Bertrand, Pol Boël, Boval, Buyl, Cocq, Colfs, » Antoine Delporte, Elbers, Gielen, Eug. Hanssens, W. Heynen, Camille Huys- » mans, Léon Jourez, Maurice Lemonnier, Rens, Theodore et Wauwermans; » MM. Van der Rest, Vice-Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique » O. Lepreux, Directeur de la Banque Nationale de Belgique, Hankar, Directeur » Général de la Caisse d'Epargne, Van Cutsem, Administrateur-Directeur Général » de la Trésorerie et de la Dette Publique, Beco, Gouverneur de la Province de » Brabant, le Baron Capelle, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire,

» Directeur Général au Ministère des Affaires Etrangères, Charles Janssen, Président de la Députation Permanente du Conseil Provincial du Brabant, Van Elewyck, Président de la Chambre de Commerce de Bruxelles.

» En ouvrant la séance, M. Jadot, Gouverneur de la Société Générale, remercie tout d'abord les personnalités du monde politique et financier présentes à cette Assemblée d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation de la Direction ; il s'excuse de la brièveté qu'il a fallu mettre, en raison des circonstances, à la convocation de cette Assemblée.

» M. Jadot expose les origines du conflit qui a surgi entre la Banque Nationale et les Autorités allemandes au sujet de l'encaisse, du stock des billets et des clichés que la Banque Nationale a déposés à la Banque d'Angleterre.

» Il rappelle la mission qui a été envoyée à Londres et au Hayre auprès du Gouvernement par la Banque Nationale et la démarche personnelle qu'il a faite auprès des Ministres pour obtenir, si pas le retour à Bruxelles de l'encaisse, des billets et des clichés, tout au moins leur blocage définitif.

» Par des motifs d'ordre supérieur, le Gouvernement n'a pu accepter de donner suite à la demande des Autorités allemandes, qui ont décidé, en conséquence, de suspendre les opérations d'émission de la Banque Nationale.

» La fermeture de la Banque Nationale, par suite du retrait de son privilège d'émission, entraînerait inévitablement celle des autres Banques et aurait, pour la sécurité intérieure du pays, les conséquences les plus néfastes, par suite de l'arrêt complet du commerce et de l'industrie, et de la famine qui en résulterait bientôt pour toute la population.

» Le Consortium des Banquiers de Bruxelles, répondant en cela au désir du Gouvernement Belge, a recherché le moyen de remplacer provisoirement l'émission faite par la Banque Nationale par celle d'un organisme temporaire devant disparaître immédiatement après la conclusion de la paix. Le Consortium a jugé unanimement que la solution la plus pratique et comportant le minimum d'ingérence allemande consistait à charger la Société Générale de créer un Département d'Émission permettant de centraliser les opérations d'escompte et d'avances sur fonds publics, telles qu'elles sont pratiquées par la Banque Nationale.

« La Société Générale a accepté, en principe, de se charger de cette mission, étant expressément convenu qu'elle le fera au profit exclusif de la Banque Nationale, mais également sous l'entièvre responsabilité de celle-ci, et que, dès la conclusion de la paix, elle liquidera le Département d'Émission qu'elle aura créé.

» Des négociations sont en cours pour la réalisation de cette solution, mais avant de les pousser plus avant, la Société Générale a tenu à signaler aux per-

» sonnalités présentes à cette Assemblée que l'Autorité allemande, au cours d'une  
» conférence qui a eu lieu hier, a soulevé la question de la trésorerie des nouvelles  
» contributions de guerre que le Gouvernement allemand a décidé de lever, en  
» exécution de la Convention de La Haye, pour l'entretien de ses troupes d'occu-  
» pation. D'après les déclarations faites aux délégués de la Société Générale, il  
» entrerait dans les intentions des occupants de remplacer toutes les réquisi-  
» tions et taxations arbitraires qui sont faites jusqu'à présent, par une mensualité  
» à répartir sur toutes les Provinces, dans la proportion des moyens de chacune  
» d'elles et en tenant compte des contributions déjà levées.

» Les délégués civils allemands ont ajouté qu'à défaut de paiement des contri-  
» butions de guerre au moyen de billets de banque, les Autorités allemandes  
» étaient décidées à mettre en circulation des billets de réquisition ayant cours  
» forcé, espèces d'assignats dont la circulation aurait les conséquences les plus  
» désastreuses pour le Pays.

» Comme il a été immédiatement déclaré aux Autorités allemandes par les  
» délégués de la Société Générale, la fixation de ces contributions ne concerne en  
» aucune manière la Société Générale ni les autres Banques, et elles n'auraient à  
» intervenir que lorsqu'elles seraient en présence de demandes faites par les  
» Provinces ou les Communes, appuyées par des garanties jugées suffisantes.

» Mais, étant donné que cette question des contributions de guerre est soulevée  
» précisément au moment où la Société Générale est sollicitée de créer un Dépar-  
» tement d'émission, la Direction a cru de son devoir de faire part de la situation  
» aux personnalités politiques et gouvernementales actuellement présentes à  
» Bruxelles et de sa résolution de ne donner son accord définitif à la création,  
» par elle, du Département d'émission qu'avec l'assentiment des dites autorités.

» Les personnalités présentes approuvent unanimement l'attitude prise par la  
» Société Générale et estiment qu'il est de l'intérêt du Pays que la Société Géné-  
» rale accepte la mission d'émettre des billets de banque. »

Deux Directeurs de la Banque Nationale furent invités à faire partie du Conseil d'administration et du Comité permanent du Département d'émission. Presque tous les employés de celui-ci furent recrutés parmi le personnel de la Banque Nationale. Sa comptabilité demeura absolument distincte de la comptabilité ordinaire de la Société Générale. Tout fut préparé pour rendre sa liquidation et sa reprise par la Banque Nationale, dès le retour de la paix, aussi rapide et aussi facile que possible et pour lui conserver le caractère d'une dépendance de la Banque Nationale, autant que le permettaient les circonstances du moment.

Les Allemands, en se ralliant à la proposition de créer le Département d'émission de la Société Générale, au lieu d'établir une nouvelle banque d'émission administrée directement par eux, obtinrent une satisfaction apparente à leur prétention de retirer son privilège d'émission à la Banque Nationale pour la punir de n'avoir pas obtenu les concessions réclamées au Gouvernement belge. En réalité, ils furent, comme on a pu le voir, dupes des apparences. Ils eurent soin, néanmoins, de faire annoncer dans la presse européenne qu'ils avaient retiré le privilège à la « Banque Nationale pour l'octroyer à la Société Générale », donnant perfidement à cette mesure le caractère d'une faveur accordée à celle-ci. En favorisant cette publicité, ils se gardaient bien de faire connaître les arrangements intervenus entre les deux Etablissements ainsi que les motifs qui les avaient inspirés et dont eux-mêmes ne mesuraient sans doute pas toute la portée. Ces annonces tendancieuses et que ni la Banque Nationale ni la Société Générale ne pouvaient rectifier ou expliquer sans danger pour elles-mêmes et pour le succès de leur plan, ont quelquefois fait interpréter inexactement, dans les milieux insuffisamment informés, le rôle joué par la Société Générale en cette circonstance. Nous croyons qu'il n'était pas inutile de le préciser, aujourd'hui que la liberté de la parole nous est rendue.

Le Département d'émission, dans l'esprit de ses fondateurs, devait avoir une existence de courte durée. Au moment où le contrat entre la Banque Nationale et la Société Générale fut signé, l'on se berçait de l'espoir que la guerre allait prendre fin au printemps, au plus tard en automne. Malheureusement, les événements ne vinrent pas confirmer ces espérances. La guerre s'est poursuivie pendant quatre ans encore. On devine ce que fut, dans ces conditions, l'existence du Département d'émission. Son objet étant limité par ses statuts, il fut souvent possible de se retrancher derrière les dispositions restrictives de ceux-ci pour refuser des opérations auxquelles voulait l'obliger le Commissariat allemand des Banques et qui eussent entraîné le Département dans une voie contraire aux intérêts du Pays.

Un problème des plus graves se présenta bientôt : ce fut celui posé par la circulation, en Belgique, des mark dont les Allemands avaient, dès les premiers jours de l'occupation, imposé l'acceptation au taux de fr. 1.25 « au moins » (sic). A mesure que le temps passait, les mark affluaient dans le Pays, apportés soit par les troupes d'occupation ou de passage, soit par des acheteurs allemands et neutres qui venaient acquérir, ouvertement ou en fraude, des marchandises ou produits existant dans le Pays. Lorsque l'accumulation des mark en Belgique prit des proportions inquiétantes, tant au point de vue du change que de l'augmentation de la circulation fiduciaire de la Reichsbank, les Allemands avisèrent aux mesures à prendre et cherchèrent par tous moyens à provoquer la concentration des mark à la Banque Nationale et au Département d'émission.

Au début de l'existence du Département d'émission, le règlement de la première contribution de guerre, dont le dit Département dut assumer le service financier, put se faire dans des conditions assez aisées. Il n'y avait pas encore excès de mark en circulation à cette époque, et les Allemands admirent qu'une large part des mensualités de la contribution fût payée en cette monnaie. Mais à mesure que l'afflux des mark devenait plus considérable, les exigences allemandes augmentèrent quant à la proportion de billets belges dans le paiement des contributions. De leur côté, la Banque Nationale et le Département d'émission multiplièrent leurs efforts pour remettre les mark dans la circulation et pour enrayer le danger de l'inflation de la circulation fiduciaire belge. Bien que la lutte contre l'autorité occupante fût inégale, les deux Etablissements n'en réussirent pas moins à enrayer, dans une large mesure, le mal dont le crédit du Pays était menacé.

La question des règlements de comptes provenant des réquisitions de marchandises « en masse », dénommées communément « Massengüter », donna lieu également à de fréquentes et très violentes discussions avec les Allemands. Les représentants de la Banque Nationale et du Département

d'émission s'en tinrent strictement aux accords intervenus à l'origine, en vertu desquels seuls les Bons de réquisitions relatifs à des marchandises assimilables à des matières premières pouvaient être l'objet d'opérations de crédit chez le Département d'émission. Les Allemands, de leur côté, essayèrent d'élargir le cadre de ces opérations, en voulant obliger le Département d'émission à prêter son concours pour des réquisitions qui ne portaient pas sur des marchandises « en masse ». La résistance fut couronnée de succès : le Département d'émission parvint à limiter son intervention à une proportion relativement restreinte de l'énorme total des réquisitions faites dans le pays.

D'un autre côté, la Banque Nationale et le Département d'émission continuaient à refuser de se départir des règles établies par les statuts et, notamment, de permettre le transfert en Allemagne des mark qu'ils avaient en caisse. Les Allemands tentèrent d'amener les représentants de la Banque Nationale et du Département d'émission à conclure un accord ; ils auraient accepté de garantir le remboursement des mark à 1.25 et de permettre qu'ils fussent versés à un compte productif d'intérêts dans les banques allemandes si les deux Etablissements avaient consenti à en opérer le transfert en Allemagne. Une question aussi grave ne pouvait naturellement recevoir de solution du côté belge que moyennant l'accord du Gouvernement du Havre et à la condition formelle que le remboursement des mark sur la base de 1.25 s'appliquât non seulement à ceux appartenant à la Banque Nationale et au Département d'émission, mais à tous les mark se trouvant en Belgique. Les Allemands ne voulaient pas admettre l'intervention, dans cette question, du Gouvernement belge et comme d'autre part la Banque Nationale et la Société Générale refusaient d'agir sans accord préalable avec le Gouvernement belge, une solution à l'amiable était impossible.

Sentant la nécessité de rapatrier les mark, les Allemands usèrent de violence. Le 3 septembre 1916, au soir, la Banque Nationale et la Société

Générale reçurent du Commissaire général pour les Banques un ultimatum leur enjoignant, sous menace d'être placées immédiatement sous séquestre, d'autoriser, dans les vingt-quatre heures, le transfert en Allemagne des mark détenus par les deux institutions. C'était la réquisition par la force, la menace d'un véritable cambriolage.

En présence de la gravité de la situation, les Conseils Généraux des deux Établissements délibérèrent, d'abord séparément, ensuite en commun. S'opposer au prélèvement, c'était provoquer la mise sous séquestre de la Banque Nationale et de la Société Générale sans empêcher cependant le transfert des mark à Berlin, car le premier acte d'un séquestre devait être évidemment d'effectuer ce transfert ; c'était, en même temps, mettre les deux principaux organismes financiers belges dans l'impossibilité de continuer l'aide financière dont le pays avait un absolument besoin, et les placer, avec tout leur actif, toutes leurs ressources, tous leurs moyens d'action, dans les mains des Allemands. Dans ces conditions, les deux Établissements durent se soumettre, mais exigèrent que les Allemands procédassent eux-mêmes à l'enlèvement, pour bien marquer le caractère violent de la mesure qui ne pouvait être assimilée qu'à un vol à main armée.

Les mêmes sentiments nous inspirèrent lorsqu'il s'agit de régler la question des contributions de guerre. Les disponibilités dans les Banques étaient considérables ; les capitaux, qui provenaient de la liquidation de tous les stocks de marchandises et ne trouvaient pas de remplacement, y affluaient. Les Allemands avaient beau jeu : le refus d'aider à financer les contributions de guerre devait avoir pour conséquence la mise sous séquestre des Banques, où se trouvaient ces disponibilités élevées, supérieures aux chiffres des contributions. Un refus n'eût pas empêché le paiement des contributions — les Allemands l'avaient officiellement déclaré — mais il aurait provoqué le doublement de la contribution et sa perception par tous les moyens de contrainte dont disposait l'occupant.

Mais de plus l'occupant allemand installé dans les Banques, ne se fut pas fait faute d'abuser de tous les avantages de la séquestration, qui mettait à sa merci, sans contrôle aucun, les actifs les plus importants et des valeurs considérables. La mise sous séquestre des Banques entraînait, au surplus, l'arrêt, à brève échéance, de toute la vie économique et sociale, la panique dans le public. C'était aussi l'ingérence allemande dans le service de trésorerie du *Comité National de Secours et d'Alimentation*. Des avances considérables avaient été faites par les Banques et notamment par la Société Générale, aux diverses œuvres qui avaient pour but d'assurer le ravitaillement de la population. Si l'on avait fourni aux Allemands l'occasion de mettre la main sur les Banques, on leur aurait, en même temps, donné le contrôle des opérations financières du Comité National et des Coopératives d'alimentation : ils ne se seraient pas fait faute d'exploiter à leur profit l'aide financière accordée par les Établissements de crédit à ces organismes. Les séquestrés n'auraient certainement pas eu, comme la Société Générale, le souci de venir en aide, par de larges avances, aux Coopératives d'alimentation, aux Associations ouvrières, aux Villes et Communes belges, en mal d'argent. On ne voit pas davantage comment il aurait été possible d'aider les Villes du Nord de la France et les réfugiés français des régions dévastées, en faveur desquels la Société Générale a fait des avances qui se chiffrent aujourd'hui par plus de cent millions de francs.

Nous croyons que le programme suivi par la Société Générale, depuis le début de l'occupation, a obtenu les résultats suivants : la formation du bloc du Consortium des Banques a enrayer la déroute financière et permis d'opposer aux menées allemandes un groupement fort et uni qui puisa dans cette union même la force de sa résistance; la création du Département d'émission a ramené de l'ordre dans l'économie financière du pays, tout en écartant le danger de la création, en lieu et place de la Banque Nationale, d'un nouvel établissement d'émission administré par les Allemands.

Le Département d'émission a mis fin à la circulation des Bons de communes, écartant de la sorte la situation difficile actuellement créée dans le Nord de la France par les multiples et importantes émissions de Bons de Villes et de Communes — émissions qui, n'ayant pu être entourées de garanties suffisantes, ont donné lieu à des fraudes nombreuses et à une liquidation laborieuse.

Ce qui démontre l'avantage du système adopté par la Société Générale et combien l'organisation du Département d'émission répondait à son but et à son caractère temporaire, c'est qu'au lendemain même de l'armistice, par un simple échange de lettres, le Département d'émission a été liquidé : la Banque Nationale a pu rentrer immédiatement en possession de l'entièreté de ses droits et priviléges, tout le bénéfice réalisé par l'organisme retournant à la Banque Nationale, comme il en avait été convenu, la Société Générale n'ayant obéi qu'à ce qu'elle considérait comme un devoir patriotique.

Les fondateurs du Département d'émission, tant du côté de la Banque Nationale que de la Société Générale, ont pu se féliciter d'avoir agi comme ils l'avaient fait et déclarer qu'ils le referaient encore si, connaissant les événements qui se sont déroulés par la suite, ils avaient à se prononcer à nouveau sur la décision à prendre.

Nous avons été heureux de pouvoir contribuer à rendre ce service au Pays et de prêter notre amical concours à notre grand Établissement d'émission qui, à raison de la situation qu'il occupe à la tête des Banques belges, de l'aide qu'il a toujours accordée à celles-ci et du patriotisme de ses dirigeants, était en droit de compter sur l'appui des Banques privées, dans les circonstances si difficiles où le plaçaient, pendant la guerre, ses relations étroites avec l'État. La Banque Nationale a bien voulu, dans son « *Rapport au Roi* », rappeler le caractère de notre collaboration en ces termes :

» Ce fut en pleine communauté d'idées avec la Banque Nationale que la

» Société Générale assuma la tâche d'émettre temporairement des billets de banque et que les modalités de cette émission furent établies.

» Nous tenons à rendre hommage à l'attitude désintéressée de la Société Générale de Belgique, qui, au cours de laborieuses négociations, n'eut qu'un but : servir le Pays et lui conserver une Banque centrale d'émission dont l'existence était indispensable à sa vie économique. »

Lorsque, avec le recul nécessaire du temps, l'on pourra d'un coup d'œil embrasser l'ensemble des événements financiers qui se sont produits en Belgique pendant l'occupation, il s'en dégagera, pensons-nous, cette conclusion que la politique suivie par les Banques était la plus conforme aux intérêts belges. C'était la seule qui put donner un résultat dans un Pays vivant sous l'étreinte d'un ennemi sans scrupules, guidé par son seul intérêt personnel et qui, sans s'inquiéter si le bon droit était du côté de l'adversaire, n'hésitait pas à employer la force aveugle et brutale pour vaincre les plus légitimes résistances.

#### **Comité National de Secours et d'Alimentation.**

Nous avons à cœur de réservier, dans ce Rapport, une place spéciale à l'œuvre grandiose réalisée par cette institution.

Dès le début de l'occupation, M. Ernest Solvay, le grand philanthrope, nous soumit son idée généreuse d'organiser le ravitaillement de la population menacée de famine par suite de l'interruption des communications avec l'étranger. Le programme était immense; la Société Générale a accepté aussitôt d'apporter son plus entier concours à sa réalisation, et l'un de ses Directeurs, M. Francqui, assuma la Présidence du Comité Exécutif de l'Œuvre, qui a rendu au pays d'inappreciables services.

L'administration centrale du Comité National fut installée dans les locaux mis gracieusement à sa disposition par la Société Générale, qui donna également l'hospitalité dans l'hôtel même de la Banqu<sup>e</sup> et dans plusieurs

autres de ses immeubles, aux œuvres charitables dépendant du Comité National (Aide et Protection aux familles d'officiers ; Département Secours du Comité de l'Agglomération Bruxelloise ; Aide et Protection aux Denthilières ; Commission d'Alimentation de l'Enfance ; Aide et Protection aux Œuvres de l'Enfance ; Aide et Protection aux Sans-logis ; Œuvre Nationale des Orphelins de la Guerre ; Service des Évacués français ; Aide et Apprentissage aux Invalides de la Guerre ; Bureau des Prêts ; Aide et Protection aux Artistes ; Office d'Identification ; Cantines Bourgeoises ; Mess du Comité National ; Vestiaire Central ; Atelier de réparations ; Inspection générale des comptabilités ; Secours médicaux et pharmaceutiques.)

Notre hôtel devint ainsi le centre des réunions de tous les organismes s'occupant d'alimentation ou de secours, le lieu de rendez-vous des hommes politiques, des organisateurs de la résistance aux empiètements de l'ennemi.

Dans des périodes critiques, lorsque, par suite de retards dans les arrivages, les recettes ne permirent pas au Comité de couvrir ses dépenses pour les secours, nous n'hésitâmes pas à accorder au Comité National de larges crédits, sans garanties, qui atteignirent plus de 50 millions, pour lesquels nous n'avons pas demandé d'intérêt.

Indépendamment de l'aide que nous avons apportée au Comité National en lui prêtant nos locaux, dont nous avons supporté la charge d'entretien, de chauffage et d'éclairage, nous avons mis à sa disposition de nombreux agents, payés par nous, et nous lui avons continué, jusqu'au retour du Gouvernement, le subside de 300,000 francs par an, accordé depuis le début.

Au total, notre intervention en faveur du Comité National se chiffre par plus de 2 millions de francs.

A l'initiative du Comité National de Secours et d'alimentation et de son généreux Président, M. Ernest Solvay, a été constituée pendant la guerre la Société Coopérative Nationale contre la Tuberculose. La création de cette œuvre s'imposait par les ravages que le terrible fléau de la tuberculose a causés parmi nos populations. Nous avons donc considéré comme notre devoir d'accorder notre concours à cette œuvre en souscrivant une participation de 100,000 francs.

**Aide aux Administrations publiques, aux Coopératives  
d'Alimentation et aux Associations ouvrières**

Fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'est tracée depuis le début des hostilités, la Société Générale a accordé le concours financier le plus large à tous les organismes dont l'objet présentait un intérêt national ou qui se recommandaient par leur but humanitaire.

Eu égard à l'importance exceptionnelle de ces crédits — qui s'élèvent, au total, à plus de 454 millions de francs — nous les avons inscrits sous une rubrique spéciale, à notre Bilan.

Le Gouvernement français y figure en tête pour une somme de près de 74 millions de francs, représentant les avances que nous lui avons consenties à l'intervention de Son Excellence le Ministre d'Espagne à Bruxelles, chargé des intérêts français en Belgique, en vue d'aider les malheureuses populations françaises évacuées vers notre pays. Des prêts considérables ont été consentis, dès 1916, aux Villes et Municipalités du Nord de la France ; les administrations de ces Villes et Municipalités se sont adressées à nous pour surmonter leurs embarras financiers et les aider à assurer le service de ravitaillement des populations du Nord de la France si éprouvées par la guerre. L'import de ces avances représente une somme de près de 32 millions de francs. Des sommes très élevées ont été prêtées aux Villes et Communes de Belgique — et notamment à la Ville de Bruxelles — dont les charges ont été énormes, par suite des frais que

leur imposait l'occupant et des secours extraordinaires qu'elles ont dû accorder aux classes nécessiteuses. La Ville de Bruxelles, entre autres, nous a demandé des avances temporaires considérables, voulant éviter, le cas échéant, de laisser aux mains des activistes flamands des disponibilités qui leur eussent permis de poursuivre leur œuvre néfaste. Nous nous sommes fait un devoir également d'accorder à la Société du Canal et des Installations Maritimes de Bruxelles les crédits dont elle avait besoin pour poursuivre ses travaux et éviter que les matériaux amenés à pied d'œuvre ne fussent saisis par les Allemands. Enfin, en égard à la grande détresse qui régnait dans le pays, nous avons accordé notre concours le plus large, sans distinction de parti, aux Associations ouvrières qui nous ont demandé de les aider à poursuivre leur œuvre d'entraide sociale.

En dehors de ces avances, nous avons encore consenti d'importants crédits d'escompte aux Coopératives d'alimentation de l'agglomération bruxelloise : « Magasins Communaux », « Restaurants Bruxellois », « Coopérative pour le ravitaillement de l'agglomération bruxelloise », qui, grâce à notre intervention, ont pu rendre les plus précieux services à la population du Grand-Bruxelles. Les traites émises par ces Coopératives, avec la garantie de la Ville de Bruxelles, figurent dans notre Portefeuille-Effets pour une somme globale de 68 millions de francs.

#### **Prêts et Crédits à la Clientèle.**

Un service qui a rencontré également la faveur du public, ce sont les petits prêts sur titres, que nous avons consentis pendant la guerre, pour les besoins de la vie. Des milliers de personnes ont eu recours à nos bons offices pour des opérations de ce genre dont'un grand nombre ont déjà pu être liquidées, la dépréciation de l'argent pendant les hostilités ayant amené une hausse des cours des titres.

D'autre part, nous avons fait tous nos efforts pour aider nos clients se trouvant hors de Belgique et à qui il nous était impossible en consé-

quence de faire des remboursements sur leurs comptes-courants à Bruxelles. Grâce aux disponibilités que nous possédions à Paris et à Londres et à l'obligant intermédiaire de nos correspondants de ces villes, agissant d'après les instructions de notre Bureau d'Information à Londres, il nous a été possible de leur faire remettre périodiquement des avances à valoir sur leurs soldes créditeurs chez nous, et ces avances dont le total représente des sommes très importantes, ont été fort appréciées par notre clientèle qui s'est rendu compte des efforts que nous faisions et des risques que nous consentions à assumer, pour l'aider dans ces circonstances difficiles. Nous avons notamment encouru une condamnation à une amende de 312,500 francs (mk 250,000) de la part de l'autorité occupante, pour avoir été soupçonnés de faire ces opérations.

### L'Industrie Nationale.

Tandis que les divers organismes dont nous venons de parler s'efforçaient, par tous les moyens en leur pouvoir, de maintenir la vie du Pays, les Allemands poursuivaient systématiquement leur œuvre de destruction.

Ce que la censure allemande nous a permis d'imprimer dans nos précédents rapports, au sujet de la situation lamentable de notre industrie, ne donne qu'une idée très incomplète du désastre qui nous atteint.

Après avoir, dans un sentiment de patriotique abnégation, refusé de poursuivre des travaux dont l'ennemi aurait pu tirer parti pour la guerre, les industriels ont assisté, impuissants, à la destruction de leurs usines et de leur matériel. Tout d'abord, les Allemands procédèrent à l'enlèvement des matières premières et des approvisionnements, rendant de la sorte impossible la continuation du travail. Ils s'en prirent ensuite aux installations et aux machines, qu'ils démontèrent pour les transporter en Allemagne afin de renforcer la production de leur Pays. Bientôt, à court de fonte, d'acier et de cuivre, ils n'hésitèrent pas à transformer en mitraille le coûteux outillage d'un grand nombre d'usines,

dont plusieurs furent rasées jusqu'aux fondations. L'un après l'autre, les hauts-fourneaux furent démolis et ce qu'il ne fut pas possible d'enlever fut mis hors d'usage, dans le dessein évident de ruiner pour de longues années la puissance productrice de notre industrie. C'est par milliards que se chiffrent les pertes et les dégâts causés à l'industrie et dont il faudra réclamer la réparation à l'ennemi.

Ce ne sera malheureusement qu'au bout d'un temps très long qu'il sera possible de restaurer l'industrie détruite. Espérons que les industriels, profitant des leçons du passé, sauront unir et coordonner leurs efforts pour que, dans un avenir que nous souhaitons le plus rapproché possible, la Belgique puisse reprendre, au point de vue industriel, le rang qu'elle occupait avant la guerre.

L'œuvre à accomplir, les difficultés à vaincre sont immenses. Nous voulons croire que l'énergie et l'esprit d'ordre dont nos compatriotes ont donné tant de preuves dans le passé, ne se laisseront pas rebuter par lénormité de la tâche, dont l'accomplissement rapide est d'une importance vitale pour l'avenir de la Belgique. La question de la main-d'œuvre viendra peut-être, au début, compliquer le problème de la reconstitution nationale; mais, avec du bon sens et un sentiment réciproque de justice et d'équité, on peut certainement arriver à donner à ce problème une solution satisfaisante pour tous les intérêts légitimes.

#### **Augmentation du Capital Social.**

Si, malgré les déprédations dont elle a été l'objet pendant la guerre, l'industrie nationale peut espérer se relever dans un avenir plus ou moins éloigné, il est certain que les sacrifices à consentir seront considérables.

La Société Générale, pour rester fidèle à son rôle traditionnel, devra assumer une large part de l'effort financier exigé pour la restauration économique du Pays. Dans ce but et pour nous assurer les ressources indispensables, nous avons décidé de procéder au doublement de notre capital social.

Dans notre Rapport à l'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 1918, qui approuva cette opération, nous exposions plus en détail les raisons qui nous ont amenés à en faire la proposition. Nous reproduisons ci-après le texte de ce rapport en y intercalant, en italique, la partie dont la censure allemande avait exigé la suppression :

MESSIEURS,

« Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur une question d'un intérêt vital pour la Société Générale et importante même pour l'avenir économique du pays. Il s'agit, comme vous le savez, de l'augmentation de notre capital social.

» Avant la guerre déjà, la Direction en avait envisagé l'opportunité, notre capital n'étant plus en corrélation avec le développement pris par notre Établissement ; nous l'eussions réalisée dès 1913 sans le malaise politique d'alors et la crise financière et économique qui venait d'éclater en Europe.

» *La guerre est survenue : nous en résumions les conséquences désastreuses dans notre Rapport sur l'exercice 1917 en vous disant que l'industrie du Pays est atteinte si gravement qu'il faudra, pour la reconstituer, de longs et laborieux efforts et les plus lourds sacrifices.*

» *La conflagration continue, semant partout la ruine ; dans tous les pays atteints par le fléau, l'on se préoccupe activement de préparer les voies à la reprise du travail au lendemain de la paix et le retour le plus rapide possible à la vie économique normale. Notre Pays, plus qu'aucun autre, a souffert des événements : l'œuvre de restauration en Belgique sera plus longue et plus difficile qu'ailleurs ; il importe donc de s'y préparer sans tarder.*

» La Société Générale de Belgique qui, depuis près d'un siècle, s'est consacrée au développement économique du pays, doit à elle-même et à ses traditions d'assumer une large part dans l'œuvre de régénération de notre activité nationale. Cette tâche, elle ne pourra l'accomplir qu'à la condition de disposer de moyens suffisants.

» Certes, nous avons des disponibilités considérables, en grande partie même improductives : la prudence commande, pendant la période anormale actuelle, qui semble devoir se prolonger même après la guerre, d'avoir toujours ces fonds immédiatement à notre disposition, en vue de parer à toutes les éventualités. Ces capitaux trouveront d'ailleurs leur emploi après la guerre dans des opérations d'escompte ou de placement à court terme facilement mobilisables.

» Mais si, à côté des nécessités de nos services bancaires, nous voulons, comme notre situation nous le commande, participer largement à l'œuvre de restauration de la Belgique, il nous faudra des capitaux pouvant, sans inconvénient, être

» immobilisés pour un long terme dans les entreprises à relever. Nous croyons,  
» après mûr examen, que seule une augmentation de notre capital social nous en  
» fournira le moyen.

» Comme le porte l'ordre du jour de l'assemblée, nous vous proposons tout  
» d'abord de rembourser fr. 58.20 par titre sur les 31,000 Titres de capital  
» existants, de manière à ramener à 1,000 francs leur valeur nominale, qui est  
» actuellement de 500 florins des Pays-Bas ou fr. 1,058.20, et d'émettre simul-  
» tanément 31,000 actions nouvelles représentées par :

» 31,000 Titres de capital de 1,000 francs chacun, et  
» 31,000 Parts de Réserve,

» qui seraient offerts, titre pour titre dans chacune des catégories, aux action-  
» naires actuels.

» Nous rappellerons brièvement ici l'origine du double titre représentatif de  
» notre capital social.

» Vous savez que la Société Générale a été créée en 1822, sous le régime hollan-  
» dais, et que son capital était représenté à cette époque par des actions d'une  
» valeur nominale de 500 florins des Pays-Bas. Après que la Belgique se fut  
» séparée de la Hollande, le franc étant devenu l'étalon monétaire dans notre  
» pays, l'action de 500 florins se traduisit par une valeur nominale de fr. 1,058.20.  
» Cette valeur nominale a été maintenue et a subsisté après qu'en 1853 fut décidée  
» la division de l'action en deux titres, le premier — Titre de capital — repré-  
» sentant l'apport fait par les actionnaires à la constitution de la Société, le second  
» — la Part de Réserve — attributif d'une part dans les capitaux statutairement  
» accumulés depuis la fondation de la Société Générale. Chaque action d'origine  
» reçut un Titre de capital jouissant d'un revenu fixe privilégié de 5 p. c. l'an  
» et une Part de Réserve qui participe aux bénéfices après les prélèvements  
» prévus par les statuts.

» Si nous vous proposons aujourd'hui de ramener à 1,000 francs la valeur  
» nominale des Titres de capital, c'est afin de n'avoir qu'une seule espèce de titres  
» de cette catégorie, une émission d'actions en florins des Pays-Bas ne se conce-  
» vant plus.

» La fixation du prix d'émission des nouveaux titres a fait l'objet d'un examen  
» approfondi.

» Pour le Titre de capital, qui n'a droit qu'à un revenu fixe privilégié de 5 p.c.,  
» nous sommes d'avis qu'il convient de l'offrir aux actionnaires *au pair*, augmenté  
» des frais, qui peuvent s'estimer à 50 francs par titre : une prime ne se justifie-  
» rait guère pour un titre qui n'a droit, en cas de liquidation, qu'au rembourse-  
» ment du capital.

» Pour les nouvelles Parts de Réserve, deux solutions se présentaient : ou bien  
» émettre les titres avec une prime, ou bien les offrir aux actionnaires au pair,  
» c'est-à-dire au prix auquel ressortent actuellement les Parts d'après les

» écritures sociales, augmenté des frais d'émission. La première solution offre  
» l'inconvénient d'obliger à assigner à la Part de Réserve une valeur difficile  
» à déterminer et susceptible, dans tous les cas, de prêter à critique. Cette esti-  
» mation, en effet, ne dépend pas seulement du revenu de la Part, mais encore de  
» la situation générale de la Société et du développement des affaires dans les-  
» quelles elle est intéressée : l'on pourrait interpréter une émission avec prime  
» modérée comme sous-évaluant le titre, aussi bien que la fixation d'une prime  
» élevée comme un trop large escompte de l'avenir. Nous considérons donc qu'il  
» est préférable d'offrir la nouvelle Part de Réserve sans prime à nos actionnaires,  
» et de permettre ainsi à ceux-ci d'augmenter sans trop grand effort leur intérêt  
» dans notre affaire. Si vous approuvez notre proposition, les nouvelles Parts de  
» Réserve seront émises au pair (c'est-à-dire à la valeur à laquelle elles ressortent)  
» tiront d'après les écritures sociales au 31 décembre 1918), augmenté des frais,  
» soit à **2,500 francs par titre.**

» Nous avons la confiance que le projet que nous vous soumettons, et qui a  
» reçu l'unanime approbation du Conseil Général, rencontrera également vos  
» suffrages.

» Bruxelles, le 17 septembre 1918. »

Par une heureuse coïncidence, quelques jours après l'approbation de l'augmentation du capital, fut signé l'armistice mettant fin aux hostilités.

La souscription aux actions nouvelles a été ouverte le 16 décembre dernier. Elle devait être clôturée le 15 janvier ; mais, comme la Bourse est restée fermée pendant deux mois en attendant le retrait des mark de la circulation, la Direction a décidé, au moment de la réouverture de la Bourse, de prolonger jusqu'au 31 janvier 1919 le délai accordé pour l'exercice du droit de préférence réservé aux actionnaires pour la souscription des nouveaux titres.

Comme nous le disions dans notre rapport à l'Assemblée extraordinaire du 5 novembre, les nouveaux titres sont émis *au pair* augmenté des frais, c'est-à-dire à :

Fr. 4,050 pour les Titres de capital;  
» 2,500 pour les Parts de réserve.

Il a été appelé à la souscription :

Fr. 300 sur les Titres de capital. De cette somme, fr. 250 seront versés au Fonds social et fr. 50 sont destinés à couvrir les frais;

Fr. 700 sur les Parts de réserve, dont fr. 600 seront versés au Fonds social et fr. 100 serviront de provision pour les frais.

Le surplus, soit fr. 700 par Titre de capital et fr. 1,800 par Part de réserve, sera appelé à une date que la Direction fixera ultérieurement, mais qui n'ira pas au delà d'un an après la signature des préliminaires de paix.

Les nouveaux titres seront émis jouissance à partir de la date qui sera fixée pour le versement de libération complète. En attendant, la partie du premier versement appelé destinée au Fonds social sera productive d'un intérêt au taux de 3 p. c. l'an.

Sur les sommes que les actionnaires verseront par anticipation en vue de la libération des titres, il leur sera bonifié un intérêt de 3 p. c.

La Direction, en raison de l'importance des intérêts en cause, a pris des dispositions pour sauvegarder les droits des porteurs qui, par suite des événements, n'auront pu en temps utile faire usage de leur droit de souscription. Ces actionnaires pourront, dans les conditions prévues par le prospectus d'émission, exercer le privilège qui leur est réservé et ce dans un délai qui prendra fin un an après la signature des préliminaires de paix.

Le remboursement de fr. 58.20 par titre sur les 34,000 Titres de capital anciens aura lieu à une date que la Direction fixera ultérieurement; ce remboursement se fera sur présentation des titres et contre remise de la feuille de coupons qui sera échangée. Jusqu'à la date qui sera fixée pour le dit remboursement, les porteurs continueront à recevoir l'intérêt de 5 p. c. calculé sur l'ancien capital de fr. 1,058.20 par titre.

Nous passons à l'examen du Bilan.

## PASSIF

### *A. de la Société envers elle-même.*

Capital . . . . .	fr.	32,804,232 80
Fonds de réserve . . . . .	fr. 70,161,179 30	
Prélèvement de 15 p. c. sur les bénéfices de 1918. . . . .	560,958 58	70,722,437 88
		<u>103,526,370 68</u>

### *B. de la Société envers des tiers.*

Obligations de la Société Générale . . . . .	fr.	84,878,000 »
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces . . . . .		924,000 »
Obligations 3 p. c. Nord de la Belgique . . . . .		17,239,500 »
Caisse d'Épargne, y compris les intérêts de 1918. . . . .		63,847,727 48
Comptes courants créditeurs et divers. . . . .		720,545,792 63
Déposants (titres). . . . .		1,732,790,082 »
Propriétaires de titres à livrer . . . . .		236,164,032 »
Divers déposants de garantie. . . . .		226,100 »
Comptes d'ordre . . . . .		196,629,826 95
Cautionnements statutaires (déposants). . . . .		Pour mémoire
Solde en bénéfice à répartir (1) . . . . .		3,178,765 31
	Total. . fr.	<u>3,159,950,197 05</u>

## ACTIF

Caisse . . . . .	fr.	151,888,298 84
Portefeuille d'effets . . . . .		87,185,670 14
Dépôts à long terme à l'étranger . . . . .		1,200,000 »
Dépôts aux Banques patronnées. . . . .		8,014,426 81
Fonds publics { nationaux . . . . .		63,580,000 »
étrangers. . . . .		2,750,000 »
Bons Inter provinciaux pour les contributions de guerre . . . . .		75,000,000 »
Actions de diverses sociétés . . . . .		194,790,558 50
Comptes courants avec correspondants débiteurs . . . . .		34,474,976 »
	Total. . fr.	<u>463,595,385 94</u>
Avances et crédits consentis pendant la guerre :		
a) Compte du Gouvernement français : Assistance financière aux évacués du Nord de la France. fr. 73,779 801 04		
b) Assistance financière aux Villes et aux Comunes du Nord de la France . . . . .		31,669,076 80
c) Assistance financière aux Villes, aux Comités d'Alimentation, aux Associations ouvrières belges, etc. . . . .		49,284,619 29
		<u>154,733,497 13</u>
Avances sur nantissements { prêts fixes . . . . .		4,172,493 44
ouvertures de crédit. . . . .		25,799,252 18
Participations financières . . . . .		24,846,865 28
Liquidations diverses . . . . .		109,331 84
Immeubles et mobilier. . . . .		2,000,000 »
Dépôts volontaires (titres) . . . . .		1,732,790,082 »
Titres à livrer. . . . .		236,164,032 »
Divers dépôts de garantie. . . . .		226,100 »
Comptes d'ordre . . . . .		196,629,826 95
Cautionnements statutaires (dépôts) . . . . .		Pour mémoire
	Total. . fr.	<u>3,159,950,197 05</u>

(1) Après paiement de fr. 1,639,900 pour intérêts à 5 p. c. sur les titres de capital primitif et affectation de fr. 560,958,58 au fonds de réserve.

**Passif.** Le capital social, augmenté d'un prélèvement de fr. 560,958,58 sur les bénéfices en faveur du Fonds de réserve, s'élève à . . . . . fr. 103,526,370 68

En prenant ces chiffres pour base, la valeur de l'action ressort à . . . . . fr. 3,389 56 et celle de la Part de réserve à . . . . . fr. 2,281 36

Les versements appelés sur le prix de souscription des 31,000 Titres de capital et des 31,000 Parts de réserve, dont l'émission est en cours, seront passés en écriture au Fonds social à la clôture de la souscription.

Les 31,000 actions qui forment le capital actuel sont réparties, à la date du 31 décembre 1918, de la manière suivante :

Titres de capital	{	en circulation . . . . .	41,262
		déposés . . . . .	19,738
			<u>31,000</u>
Parts de réserve	{	en circulation . . . . .	15,984
		déposées . . . . .	15,016
			<u>31,000</u>

Pour l'exercice qui vient d'être clôturé, les allocations accordées au Comité National de Secours et d'Alimentation, ainsi qu'aux différentes œuvres de secours aux prisonniers de guerre, aux invalides de la guerre et aux déportés en Allemagne, se sont élevées à 316,500 francs.

Nous ne doutons pas que vous ne soyez d'accord avec nous pour amortir immédiatement ces dépenses extraordinaires.

**Profits et Pertes.** Le bénéfice, déduction faite des provisions que nous avons cru devoir constituer pour pertes au change et amortissements de participations à l'étranger, et notamment en Russie, s'élève à la somme de . . . . . fr. 5,379,623 89 égal à celui au 31 décembre 1917.

Report fr. 5,379,623 89

Il y a lieu d'en retrancher :

1° L'intérêt de 5 p. c. sur le capital	
primitif . . . . .	fr. 1,639,900 »
2° L'attribution de 15 p. c. au Fonds	
de réserve. . . . .	fr. 560,958 58
	Ensemble . . . . fr. 2,200,858 58

Il reste un bénéfice net de . . . . . fr. 3,178,765 31  
que nous vous proposons de répartir comme suit :

Aux actionnaires, dividende de 100 fr. par action.	fr. 3,100,000 »
A la Direction, son tantième . . . . .	63,265 31
Au fonds de bienfaisance . . . . .	15,500 »
Somme égale. . fr.	3,178,765 31

Le montant des obligations en circulation a encore  
sensiblement augmenté au cours de l'année.

**Obligations.**

Au 31 décembre 1917, il était de . . . . .	fr. 75,643,500 »
Il en a été émis en 1918 pour	fr. 15,794,000 »
Il en a été remboursé pour	fr. 6,559,500 »
	Soit en plus. . fr. 9,234,500 »
Ce qui porte à. . fr.	84,878,000 »

le montant des obligations en cours se répartissant comme suit :

Obligations 3 p.c. . . . .	fr. 1,500 »
— 3 1/2 p. c. . . . .	fr. 12,968,000 »
— 4 p. c. . . . .	fr. 71,908,500 »

Nous vous rappelons que la Société Générale prend à sa charge la taxe établie sur le coupon des obligations par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1913.

Cette taxe, qui était de 4 p. c., a été portée pendant l'occupation à 6 p. c.; le Parlement vient de décider de la maintenir provisoirement à ce taux.

**Caisse d'Epargne** De même que les obligations, les dépôts à notre Caisse d'Epargne ont subi une notable augmentation. Ils s'élèvent au 31 décembre 1918 à fr. 62,197,884.52 contre fr. 47,905,283.95 au 31 décembre 1917 et se répartissent entre 31,051 livrets d'une valeur moyenne de 2,003 francs.

**Comptes courants** Les soldes comparés des diverses catégories de comptes pour 1917 et 1918 font ressortir les différences suivantes :

Soldes créditeurs :

		Sociétés	Recouvrements et change	Dépôts
En 1917. . . fr.		35,982,563 07	9,789,540 22	375,255,070 78
En 1918. . .		<u>38,486,689 30</u>	<u>10,092,632 77</u>	<u>519,424,037 25</u>
Fr. +		2,504,126 23	+ 303,092 55	+ 144,168,966 47

Soldes débiteurs :

		Sociétés	Recouvrements et change
En 1917. . . . fr.		83,992,265 05	34,684,624 41
En 1918. . . .		<u>105,671,572 13</u>	<u>34,474,976 »</u>
Fr. +		21,679,307 08	— 209,648 41

Il convient de faire remarquer que l'accroissement des comptes de dépôts est dû pour une grande partie au retrait des mark de la circulation, opération qui était en cours au moment de la clôture du Bilan.

La liquidation des derniers stocks de marchandises qui existaient dans le Pays a amené vers les Banques un nouvel afflux de capitaux dont il n'a pas été possible d'opérer le remplacement, par suite de l'arrêt de la vie économique. En présence de cette situation, les Banques de la place se sont

mises d'accord en juin dernier, pour réduire temporairement le taux de l'intérêt :

A 1 p. c. pour les dépôts à vue (comptes chèques) ;

A 2 p. c. pour les dépôts de quinzaine ;

A 3 p. c. pour les dépôts à un an et les dépôts remboursables moyennant un préavis de six mois, pouvant être donné à partir de la date de la signature des préliminaires de paix.

Indépendamment de ces comptes, nous prenons des fonds en dépôt pour trois ans au taux de 4 p. c.

Eutin, pour répondre aux demandes des clients, nous avons instauré les comptes 4 p. c. à huit ans, convertibles, dans les trois premiers mois qui suivront la conclusion de la paix, en obligations 4 p. c. à huit ans d'échéance. Les déposants qui ne demanderont pas la conversion de leur dépôt en obligations recevront, au moment du remboursement, c'est-à-dire à l'expiration du terme de huit ans, une bonification égale à 4 p. c. du montant du dépôt, dont l'intérêt ressortira ainsi à 4 1/2 p. c.

Les sommes dues par les Sociétés patronnées ou agréées ont encore augmenté de plus de 21 millions de francs ; elles représentent les avances qu'il a fallu consentir pour permettre à ces Sociétés de continuer à soutenir leur nombreux personnel et faire face à leurs engagements.

Notre encaisse, comprenant les fonds déposés à la Banque Nationale, était encore, au 31 décembre 1918, de fr. 151,888,298.84, malgré les versements opérés sur nos souscriptions aux Bons du Trésor Belge 5 p.c., qui s'élevaient à cette date pour nous-mêmes et pour nos clients à fr. 320,000,000.

Comme précédemment, nous avons maintenu au Bilan pour fr. 2,000,000 notre actif immobilisé, comprenant les hôtels occupés par

**ACTIF.**

**Immeubles  
et mobilier.**

la Société Générale et par diverses Sociétés patronnées, plusieurs immenses voisins, ainsi qu'une partie de l'hôtel de la Banque d'Anvers.

**Portefeuille  
d'Effets.**

Le montant de nos effets en portefeuille, au 31 décembre 1918, est de fr. 87,485,670.44.

Ce chiffre comprend notamment 68 millions de francs environ de traites escomptées pour les Coopératives d'alimentation de l'agglomération bruxelloise avec la garantie de la Ville de Bruxelles.

**Dépôts  
à l'étranger.**

Le montant de ce compte n'a pas varié en 1918; il s'élève à fr. 1,200,000.

**Prêts sur titres  
et Avances sur  
nantissemens.**

Comme nous le disions dans le préambule du Rapport, nous avons encore consenti de nombreux prêts pour l'alimentation; par contre, la hausse des cours au marché des Fonds publics a incité les emprunteurs à vendre les titres donnés en gage et à rembourser les avances que nous leur avions consenties. Il en est résulté une diminution du montant des prêts et avances sur nantissemens.

**Fonds publics  
nationaux.**

Nous avons mis en Portefeuille 50 millions de francs de Bons du Trésor Belge 5 p. c. 1918.

Par contre, il est sorti 9 millions de Bons du Trésor 4 p. c. 1917.

La différence, soit 41 millions de francs, représente l'augmentation du Portefeuille des Fonds Publics nationaux.

**Fonds publics  
étrangers.**

Le solde de ce compte s'élève à la somme de fr. 2,750,000.

**Bons  
Interprovinciaux**

En juin 1918, il a été imposé à la population belge, par l'autorité occupante, une nouvelle contribution de guerre de fr. 398,750,000, dans laquelle il a été assigné à la Société Générale une part de fr. 49,000,000.

La victoire des Alliés ayant amené un revirement de la situation, les Banques ont refusé de payer, le 10 novembre, la dernière mensualité

de la dite contribution, qui, par le fait, s'est trouvée réduite à fr. 338,450,000 — dont fr. 41,550,000 francs nous ont incombré pour les cinq premiers mois.

Il nous reste en Portefeuille 75 millions de francs de Bons Interprovinciaux.

Le Portefeuille Actions, porté au Bilan pour fr. 194,790,558.50, n'a guère subi de modifications au cours de l'année 1918.

**Actions de diverses Sociétés**

En prenant pour base les cours les plus récents en ce qui concerne les valeurs cotées, les titres non cotés étant évalués au pair ou à leur prix d'achat, l'estimation de notre Portefeuille Actions dépasse de 125 millions de francs le prix pour lequel les titres sont portés au Bilan.

Le solde de ce compte a légèrement diminué en 1918.

**Participations financières.**

Nous avons placé, avec le concours de nos Banques patronnées ou en participation avec d'autres Banques et des amis :

- Fr. 3,000,000 de Bons de caisse 5 p. c. de la Compagnie Internationale d'Electricité (Pieper) ;
- » 6,500,000 de Bons de caisse 5 p. c. de la Société « Les Ateliers Métallurgiques » ;
- » 6,000,000 de Bons de caisse 5 p. c. de la Société des Charbonnages du Levant du Flénu ;
- » 5,000,000 de Bons de caisse 5 1/2 p. c. de la Société de Sucrerie et Raffinerie de Roustchouk ;
- » 20,000,000 d'obligations 4 1/2 p. c. de la Ville de Mons ;
- » 14,385,000 d'obligations 4 1/2 p. c. de la Ville de Charleroi ;
- » 3,000,000 d'obligations 5 p. c. de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons ;

Fr. 6,000,000 de Bons de caisse 5 p. c. de la Société d'Ougrée-Marihaye;

» 42,750,000 de Bons de caisse 4 1/2 p. c. de la Ville de Tournai et des Communes du Tournaisis.

Nous vous donnons ci-après de courtes notes sur quelques-unes des affaires que nous contrôlons en Belgique, ainsi qu'un résumé des renseignements qui nous sont parvenus jusqu'à présent sur les entreprises étrangères dans lesquelles nous avons un intérêt.

Malgré les grandes difficultés contre lesquelles les Sociétés de Chemins de fer et de Tramways ont à lutter, la plupart des entreprises dans lesquelles la **Compagnie Générale de Chemins de fer secondaires** est intéressée ont donné des résultats satisfaisants.

Après avoir obtenu en Espagne, par l'intermédiaire d'une filiale, la concession d'un chemin de fer avec garantie de l'État, cette Compagnie a continué des négociations en vue d'obtenir également la concession d'autres lignes intéressantes. La première moitié de la ligne concédée est déjà en exploitation et les travaux de construction, quoique entravés par la pénurie de main-d'œuvre, continuent sur la dernière partie.

Afin de pouvoir tirer parti dans la plus large mesure possible de l'activité que le rétablissement de la paix ne manquera pas de produire dans l'industrie des transports et de ses applications, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, cette Compagnie a procédé dernièrement à une importante augmentation de son capital social.

Pendant l'exercice écoulé, les **Charbonnages** ont continué péniblement le travail en maintenant une production réduite. De plus en plus les matières premières leur ont fait défaut, et à l'heure actuelle beaucoup d'objets de première nécessité manquent presque totalement. À ces difficultés déjà si grandes, sont venues s'ajouter celles résultant de la situation militaire ; ces dernières ont pesé surtout sur les exploitations du

Couchant de Mons. Par suite du recul de leurs armées, les Allemands prirent dans le Bassin des mesures draconiennes, qui auraient pu, par une application prolongée, amener la ruine complète de tous les charbonnages. C'était d'ailleurs bien là l'intention de l'autorité occupante ; car, le 26 octobre, le chef de la « Bergwerksverwaltung » de Mons déclarait que, conformément à des instructions émanant du Grand Quartier Général, les charbonnages du Couchant de Mons devaient être détruits. Le même jour, les Allemands donnaient l'ordre d'arrêter tout travail dans les mines, de faire remonter les chevaux et de supprimer l'épuisement des eaux et la ventilation. Il fallait même éteindre les feux des chaudières qui produisaient la force motrice. Le 1<sup>er</sup> novembre, les pionniers plaçaient des explosifs sur les machines d'extraction pour les faire sauter et défense était faite à aucun fonctionnaire de s'approcher des puits ; seuls les militaires allemands pouvaient pénétrer dans les installations. A la suite de démarches pressantes faites par l'Association houillère, et surtout des déclarations des Puissances Alliées, menaçant les Allemands de représailles, on permettait, le 3 novembre, de reprendre l'exhaure et la ventilation et, quelques jours après, on notifiait verbalement que les machines d'extraction ne seraient pas détruites, mais qu'on enlèverait un organe essentiel à chacune d'elles pour l'empêcher de marcher. Pareille mesure a été appliquée à tous les Charbonnages du Hainaut, depuis la frontière française jusqu'au canal de Charleroi à Bruxelles. A la même date, les hommes de 18 à 35 ans habitant le Borinage étaient déportés à l'arrière. Entretemps, la soldatesque allemande donnait libre cours à ses instincts naturels de pillage ; elle enlevait à main armée la paille, le foin, le charbon, les huiles et les chevaux appartenant aux sociétés charbonnières. Vint ensuite la bataille qui sévit dans la région du 7 au 9 novembre, et qui a causé encore des dégâts dans plusieurs installations. Après ces événements, les ouvriers mineurs sont restés un certain temps inactifs, et ont ensuite présenté toute une série de réclamations auxquelles il était difficile de faire droit dans un pareil moment.

On comprend par cet exposé rapide que la marche des Charbonnages

a été défavorable, et ceci explique les faibles productions que l'on trouvera mentionnées dans le tableau ci-après.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION  
en 1913, 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918,  
des Charbonnages patronnés par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

SOCIÉTÉS	1913	1914	1915	1916	1917	1918
Ouest de Mons . . .	405,100	362,600	314,000	346,800	348,300	298,400
Hornu et Wasmes . . .	477,800	359,800	320,800	353,700	399,000	337,600
Produits. . . . .	527,900	443,400	397,900	404,400	462,600	353,000
Levant du Flénu . . .	551,000	439,700	364,000	387,500	393,000	330,100
Charbonnages Belges.	650,200	554,100	485,100	551,000	606,000	476,200
Nord du Rieu-du-Cœur	94,300	73,300	70,300	86,500	104,600	74,700
Monceau-Fontaine . . .	654,600	453,020	311,810	375,400	330,400	324,500
Marcinelle-Nord . . .	370,700	275,200	190,600	222,000	194,200	185,700
Charbonnages Réunis	605,400	412,900	284,200	356,300	308,800	338,600
Gouffre . . . . .	321,000	227,200	160,900	198,000	197,200	215,000
Bois d'Avroy . . . .	299,000	200,000	188,000	180,000	113,000	113,000
Grand Conty et Spinois . . . . .	198,476	140,251	67,459	108,564	99,427	75,350
TOTAUX. . . . .	5,455,476	3,911,471	3,455,069	3,569,561	3,546,227	3,118,950
Pourcentage par rapport à la production de 1913 :	76 p. c.	61 p. c.	69 p. c.	69 p. c.	60 p. c.	

Les charbonnages du bassin du Limbourg ont beaucoup souffert de l'occupation allemande. D'une manière générale, ceux qui ont encore pu travailler ont été privés des matières premières les plus indispensables ; de plus, les autorités ont mis toute espèce de restrictions aux travaux de creusement des puits, d'où il résulte que pour la plupart l'avancement de ces travaux n'a pour ainsi dire nullement progressé pendant les quatre dernières années.

Une seule société a pu mettre son charbonnage en exploitation, parce que les puits étaient virtuellement terminés avant la guerre.

Fin 1916, la **Société des Charbonnages André Dumont-sous Asch** a été mise sous séquestre et, dès ce moment, toute espèce de travail a été complètement arrêté. Une des conséquences très graves de ces agissements réside dans le fait que par suite de la réquisition des cuvelages qui ont été transportés en Allemagne, il se passera encore un certain temps avant que la plupart des puits n'atteignent le terrain houiller.

**Société Métallurgique Russo-Belge.** — Depuis longtemps nous sommes privés de tous renseignements au sujet de la situation actuelle des usines de cette société : d'après les dernières communications, assez vagues, d'Août 1918, les usines et mines étaient en état relativement satisfaisant.

Les bénéfices nets de la Société furent de Rs 5,471,836.49 pour l'exercice 1913-1914, puis successivement de Rs 7,022,713.50 et Rs 15,271,091.13 pour les premiers exercices de guerre 1914-1915 et 1915-1916.

Les dividendes furent de Rs 22.50 par titre pour chacun des exercices 1913-1914 et 1914-1915 et de Rs 37.50 pour 1915-1916.

Le résultat de l'exercice 1916-1917 eût également été favorable, sans la révolution russe de Février 1917 et des difficultés de main-d'œuvre et de transport qui en résultèrent. L'Assemblée Générale qui devait décider du Bilan et de la répartition du bénéfice de cet exercice ne put être tenue, par suite de la révolution bolcheviste d'Octobre 1917. Le Compte de Profits et Pertes qui devait être présenté à cette Assemblée Générale se clôturait par un bénéfice net de Rs 11,633,080.43 et ce, après un large amortissement sur pertes de change.

Il n'a pu nous être fourni aucun document comptable afférent à l'exercice 1917-1918.

Les troubles révolutionnaires de la fin de 1917 aggravèrent rapidement la situation et firent surgir des difficultés de toute nature. Un décret des « Commissaires du Peuple », daté de Pétrograd le 15/28 Décembre 1917, proclama la confiscation des biens de la Société. Toutefois, par la suite, et comme les usines, mines et charbonnages de la Russo-Belge se trouvent

dans la région dénommée « Ukraine », ce décret fut rapporté par le Gouvernement de cette contrée. Cette situation troublée, l'absence partielle ou totale des moyens de transport, l'arrêt complet de toute vie économique, firent tomber rapidement les productions. Dès Avril-Mai 1918, lors de l'arrivée des troupes des Puissances Centrales dans le Donetz, les usines étaient déjà partiellement arrêtées.

Les craintes de voir les biens de la Société pillés et dévastés dans la tourmente révolutionnaire, ne se sont heureusement pas réalisées. D'après les dernières nouvelles reçues à cet égard, les Usines et Charbonnages de la Russo-Belge sont restés intacts et nous avons lieu d'espérer que le personnel resté sur place suffit à leur entretien.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que pendant l'exercice 1913-1914, dernier exercice avant la guerre, les productions principales de la Société s'étaient élevées à environ 900,000 tonnes de minerai riche, 1 million 200,000 tonnes de charbon, 500,000 tonnes de coke, 850,000 tonnes de fonte, 300,000 tonnes d'acier, 270,000 tonnes de laminés divers. Le nombre d'ouvriers était de 25,000 environ. Or, à ce moment, diverses installations prévues et susceptibles d'augmenter sensiblement ces productions n'étaient pas encore terminées.

Pendant la première période de la guerre jusqu'à la révolution de Février 1917, ces productions restèrent sensiblement les mêmes, malgré le manque de main-d'œuvre dû à la mobilisation, l'arrêt partiel des nouvelles constructions en cours, motivé par les circonstances et les transformations importantes apportées dans la fabrication des produits finis et nécessitées par les besoins des armées. La production de fonte atteignit cependant le chiffre de 400,000 tonnes en 1915-1916.

Il ne nous appartient pas de discuter ici la situation actuelle de la Russie : elle est sans précédent. Il convient toutefois de rappeler qu'à la suite de la révolution qui éclata au lendemain de la guerre Russo-Japonaise, la situation économique du grand Empire russe était devenue très incertaine. En 1907 et 1908 notamment, lors de la crise financière et industrielle très intense qu'il dût traverser, peu de personnes, même

parmi les plus optimistes, avaient osé espérer un relèvement aussi rapide et aussi important de sa situation générale. Il suffit d'ailleurs de rappeler à ce sujet, que pendant les deux dernières années de guerre et contrairement à ce qui se présentait dans les autres pays, la Russie était restée en pleine période de prospérité industrielle.

Certes, aujourd'hui la situation de ce grand empire laisse de nouveau place à bien des incertitudes. Toutefois, son énorme population, ses vastes régions de terres fertiles, ses riches gisements divers, ses grandes possibilités d'un large développement, font toujours de lui, malgré les circonstances et les inconnues de l'heure présente, un pays susceptible d'un bel avenir.

Nos **Banques patronnées** ont poursuivi, pendant l'année 1918, la ligne de conduite adoptée depuis le début de la guerre : concours aussi large que possible aux organismes et aux Oeuvres de ravitaillement et de secours, assistance, au moyen d'avances, de crédits et de prêts, aux industriels et à la clientèle pour assurer la subsistance et le paiement des salaires ; — facilités accordées à un grand nombre de Communes pour les aider à faire face aux besoins multiples et toujours croissants créés par les événements.

L'arrêt de l'Industrie, exception faite de l'Industrie Charbonnière qui a conservé une activité relative, et la stagnation complète des affaires, ont privé les Banques de leurs principales sources de bénéfices. D'autre part, la réalisation des produits manufacturés et des produits du sol a rendu disponibles des sommes considérables qui ont augmenté les capitaux sans emploi, accumulés dans les Banques, et ont forcé celles-ci à abaisser le taux d'intérêt bonifié sur des fonds improductifs.

Malgré ces circonstances défavorables, l'activité déployée par les Banques dans le remplacement des capitaux mis ainsi à leur disposition a pu compenser — partiellement — l'insuffisance des transactions.

En vue de se procurer les ressources nécessaires pour coopérer après

la guerre au relèvement de l'Industrie et à la restauration du Pays, plusieurs de nos Banques ont procédé à l'augmentation de leur capital ou se sont préparées à sa transformation. En 1917 la Banque Générale de Liège, la Banque du Hainaut, la Banque Centrale de la Sambre, en 1918 la Banque Générale du Centre, ont doublé leur capital ; d'autres suivront à bref délai. La plupart ont étendu leur action par la création de nombreuses agences dans les localités de leur rayon susceptibles de contribuer à leur développement.

Dans leur ensemble, les résultats de ces efforts, qui seront poursuivis, ont été très encourageants ; nous pouvons donc augurer favorablement de l'avenir de nos Banques patronnées.

La **Banque Belge pour l'Étranger**, pendant la durée de la guerre, a pu rendre de grands services. Sa succursale de Londres a prêté son assistance à la colonie belge que l'occupation avait séparée du pays ; elle a donné son concours à des opérations financières, souvent importantes, que les Banques établies en Belgique ne pouvaient assumer et qui intéressaient le ravitaillement du Pays et son service de Trésorerie à l'Etranger. L'agence créée à Rotterdam, peu après le début des hostilités, fut l'instrument par lequel des milliers de nos soldats purent assurer à leurs familles une assistance d'autant plus précieuse qu'elle se produisait dans des moments plus difficiles ; l'Industrie aussi, dans la mesure réduite où elle put continuer certaines exportations, trouva chez elle un appui justement apprécié. D'autre part, malgré les circonstances défavorables, les succursales de Chine ont eu un mouvement important, tandis que les sièges d'Egypte profitaient largement de la période prospère par laquelle passe ce pays.

L'impossibilité de recevoir des communications régulières n'a pas permis à la Banque de présenter un bilan à ses assemblées annuelles de 1917 et de 1918 ; une assemblée sera prochainement convoquée pour recevoir communication du Bilan qui doit être incessamment dressé, et

décider de la répartition du bénéfice que fera ressortir le compte de Profits et Pertes.

La Banque Belge pour l'Etranger, qui a pu, avec notre autorisation, compléter son titre par la mention de « *filiale de la Société Générale de Belgique* », est un précieux instrument pour favoriser l'expansion belge à l'Etranger et elle contribuera dans une large mesure à l'œuvre de restauration de notre Pays. Tous nos efforts tendront à développer son activité.

**Banque de l'Union Parisienne.** — Nous avons été heureux de pouvoir reprendre, dès la libération de la Belgique, nos relations avec nos amis de la Banque de l'Union Parisienne.

Celle-ci a fait preuve, pendant la guerre, d'une grande activité. Elle a participé à la création de plusieurs importantes entreprises industrielles ; elle a coopéré largement aux grandes opérations financières traitées en France et à l'Etranger, en vue d'aider à l'alimentation en matières premières des usines françaises qui ont contribué si puissamment à assurer le succès des Alliés.

Malgré les circonstances défavorables et tout en constituant de très fortes provisions pour amortir les pertes à prévoir sur des participations anciennes, la Banque de l'Union Parisienne a pu répartir pour les exercices 1914, 1915, 1916 et 1917 respectivement, 5 p. c., 5 p. c., 6 p. c. et 7 p. c.

**Union Minière du Haut-Katanga.** — Il n'a pas été possible à l'Union Minière de réunir jusqu'ici les éléments nécessaires pour convoquer une Assemblée Générale. Le Conseil de la Société espère pouvoir, à bref délai, présenter un exposé complet de la situation. En attendant, il a bien voulu nous fournir quelques renseignements que nous reproduisons ci-dessous.

La guerre survint précisément au moment où l'Union Minière se pro-

posait d'étendre ses installations et d'accroître sa production. Sans se laisser désemparer par les événements, les Administrateurs anglais, secondés par M. le Chevalier Ed. Carton de Wiart, Directeur de la Société Générale de Belgique, et par les principaux fonctionnaires et Chefs de Service du bureau de Bruxelles, organisèrent à Londres un bureau qui prit la direction des affaires de la Société. La tâche assumée par ce bureau fut hérissée de difficultés, mais les résultats obtenus sont tout à l'éloge de ceux qui l'ont entreprise.

En Juillet 1914, l'Union Minière avait trois fours en activité, pouvant produire 12,000 tonnes de cuivre par an et elle avait commandé en Belgique le matériel nécessaire pour la construction de plusieurs fours supplémentaires. Par suite de l'état de guerre, ce matériel ne put être expédié et la direction de Londres passa de nouvelles commandes en Amérique. Malgré les grandes difficultés de transport, deux fours nouveaux purent fonctionner dès le début de 1916, portant ainsi la capacité de production à 20,000 tonnes par an.

Fin 1916, il fut décidé d'ériger deux autres fours, qui furent en ordre de marche au début de 1918.

Actuellement, les sept fours construits peuvent produire 30,000 à 40,000 tonnes de cuivre par an. Ces quantités n'ont malheureusement pas été atteintes; la cause en réside dans les difficultés rencontrées pour l'approvisionnement de combustible et le recrutement de la main-d'œuvre.

Tous les efforts sont faits pour remédier à ces difficultés. Celles résultant du manque de combustible proviennent de l'impossibilité où se trouve la Compagnie des Charbonnages de Wankie, d'assurer actuellement les fournitures nécessaires; cette Société a toutefois entrepris de nouvelles installations qui lui permettront d'augmenter considérablement sa production de coke et de mieux satisfaire les besoins croissants de l'Union Minière. Quant à la main-d'œuvre indigène, qui, en 1914, comprenait 2,493 travailleurs, elle s'élevait au début de 1918 à 7,500 noirs. Ce

nombre considérable de travailleurs est toutefois insuffisant pour assurer le développement convenable de la production. Des missions spéciales ont été envoyées dans diverses régions du Congo, pour étudier la question et améliorer le système de recrutement.

Malgré ces difficultés, la production du cuivre a suivi une marche ascendante pendant la guerre ; de 7,408 tonnes en 1913, elle est passée à 10,722 tonnes en 1914, à 14,054 tonnes en 1915, à 22,149 tonnes en 1916 et à 27,462 tonnes en 1917. Pour 1918, la production ne dépassera vraisemblablement pas 20,000 tonnes. Cette baisse dans la production est la conséquence de l'insuffisance du combustible pendant les dix premiers mois de l'exercice et d'une épidémie de grippe qui a sévi au Katanga en octobre et novembre derniers, en causant de grands ravages parmi les travailleurs indigènes de l'Union Minière.

Ces circonstances défavorables n'ont cependant pas empêché le développement normal des travaux de mines. La mine de Kambove est actuellement en pleine exploitation et fournit plus de la moitié du minerai de fusion ; l'autre moitié provient des mines de l'Etoile et de Likassi.

La vente de la production du cuivre des années 1914 à 1918 a laissé des bénéfices bruts considérables, desquels doivent être déduites d'importantes sommes pour amortissement des nouvelles installations et pour les réserves ou fonds de prévision qu'il y a lieu de constituer en vue de faire face aux besoins financiers qu'exigera notamment la construction d'usines de concentration et de traitement par voie humide des minerais de teneur moyenne et pauvre, tous travaux pour lesquels des dépenses considérables devront être faites pendant trois ou quatre ans.

Quoi qu'il en soit, le Conseil d'Administration de l'Union Minière espère être bientôt en mesure de présenter son Bilan à l'Assemblée Générale, et il a la certitude de pouvoir distribuer à bref délai un dividende rémunérateur.

**Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga.** — Par suite de l'état de guerre, la Compagnie n'a pu continuer que partiellement et avec des retards considérables, la réalisation des divers points de son objet social.

Au moment de l'ouverture des hostilités, le Chemin de fer du Katanga était exploité de la frontière sud à Kambove, sur une longueur de 439 kilomètres.

D'autre part, les travaux de prolongement étaient en cours sur une section de 200 kilomètres entre Kambove et le Lubudi, et sur une longueur de 85 kilomètres en partant de Bukama.

La guerre fit surgir de grandes difficultés, notamment en ce qui concerne les achats de matériel ; mais, grâce aux efforts persévérandts de la direction et du personnel, les travaux en cours purent être continués.

En juillet 1915, la section **Kambove-Tshilongo**, de 110 kilomètres, fut livrée à l'exploitation ; celle de Tshilongo au Lubudi (68 kilomètres) et la section en construction à partir de Bukama (40 kilomètres) furent terminées dans le courant de 1916.

On attaqua ensuite la section de jonction (94 kilomètres) et, le 22 mai 1918, la ligne était livrée à l'exploitation dans son entiereté depuis la frontière de Rhodésie jusqu'à Bukama, soit sur environ 750 kilomètres.

Les sections construites pendant la guerre ont franchi les rivières à l'aide de ponts provisoires, qui seront remplacés par des ponts définitifs dès que l'on aura pu se procurer les matériaux nécessaires à leur construction et les amener à pied d'œuvre.

Pour mener ce travail à bonne fin, il fallut passer, dans des conditions bien difficiles, de nombreuses commandes de matériel en Amérique, et rechercher du personnel. Grâce à l'obligeance de MM. les Ministres des Colonies et de la Guerre, le Chemin de fer du Katanga put recruter en partie, dans les cadres de l'armée, le personnel administratif et technique qui lui était nécessaire.

On peut considérer comme extraordinairement satisfaisant pour la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, d'avoir pu, malgré les énormes difficultés rencontrées, terminer le Chemin de fer du Katanga, qui est d'une si grande importance pour le développement de ce district et de la Colonie.

Les recettes du chemin de fer accusèrent un fléchissement important au début de la guerre; mais, dès juillet 1915, elles devinrent de nouveau satisfaisantes, grâce surtout à une augmentation de trafic de l'Union Minière.

En ce qui concerne le Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, l'état de guerre ne permit pas, par suite du manque de personnel d'études, de terminer les opérations, bien que l'on soit parvenu à fixer le tracé définitif du chemin de fer.

Quant au Chemin de fer de Benguella, en exploitation sur 520 kilomètres, les travaux ont dû être suspendus par suite de la guerre.

Dès la reprise des travaux par la Compagnie de Benguella, la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga s'occupera des études définitives et de l'exécution de la jonction du Chemin de fer de Benguella avec le Chemin de fer du Katanga.

M. le Comte de Ribaucourt, qui avait été nommé Commissaire par l'assemblée générale du 26 Février 1918, est décédé inopinément le 28 Octobre dernier.

Administration

Vous vous associerez à nous pour rendre hommage à la mémoire de cet excellent homme qui nous a donné tant de preuves de son dévouement absolu aux intérêts de la Société Générale.

L'assemblée générale ordinaire du 26 Novembre 1918 a rappelé M. Cooremans aux fonctions de Directeur.

Comme vous le savez, M. Cooreman, en sa qualité de Ministre d'État, avait accompagné le Gouvernement belge au Havre : au mois de juin dernier, à la demande de S. M. le Roi, il accepta de former un nouveau cabinet dont il assuma la présidence. En même temps que M. Cooreman nous en faisait part, il nous remettait sa démission de Directeur de la Société Générale. Nous n'avons pu que nous incliner devant les raisons de haute convenance qui ont guidé notre éminent collaborateur. Au retour en Belgique du Souverain avec nos armées victorieuses, le Gouvernement remit au Roi sa démission et nous nous sommes empressés de proposer la réélection de M. Cooreman à l'Assemblée Générale du 26 novembre, dont le vote a ratifié notre proposition.

La même Assemblée a renouvelé le mandat de MM. le Comte t' Kint de Roodenbeke, Léon Ilamoir et le Comte Jean de Merode, Commissaires sortants et désigné M. le Comte Louis de Meeùs pour remplacer M. le Comte de Ribaucourt, Commissaire décédé, dont il achèvera le mandat. Elle a réélu Commissaire M. le Baron Constant Goffinet, dont le mandat, expiré en 1917, n'avait pu être renouvelé : l'autorité allemande s'y était opposée, M. le Baron Goffinet qui avait, en raison de ses fonctions, suivi le Gouvernement belge, étant absent du Pays.

Cinq noms sont encore venus s'ajouter à la liste des membres de notre personnel tombés au champ d'honneur. Ce sont ceux de MM. De Jonghe Jean, Lhommel Georges, Pape Fritz, Van Damme Hector et Verbeke Louis.

Vous vous associerez à nous pour rendre à nos héros le légitime hommage que méritent leur bravoure et le sacrifice qu'ils ont fait de leur vie pour la noble cause du Droit et de la Liberté.

Nous avons, pendant l'année 1918, en raison de la cherté persistante des denrées et objets de première nécessité, continué à accorder à notre Personnel des indemnités spéciales et des allocations extraordinaires

importantes qui se sont traduites par une nouvelle et considérable augmentation de nos Frais d'administration.

Nous ne voulons pas clôturer ce Rapport sans rendre hommage au dévouement et à l'activité dont a fait preuve tout le Personnel de notre Établissement et de ses filiales durant les difficiles années de la guerre. Il est digne de tous les éloges.

Bruxelles, le 21 janvier 1919.

LE GOUVERNEUR,  
Jean JADOT.

LE SECRÉTAIRE,  
Aug. CALLENS.



## RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Le Collège des Commissaires a été douloureusement éprouvé par la mort du Comte Adrien de Ribaucourt. Nous perdons en lui un dévoué et sympathique collègue, et nous conserverons à sa mémoire un souvenir ému.

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié, conformément aux statuts, le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de la Société Générale de Belgique pour l'exercice 1918.

Devant l'impossibilité de procéder à des vérifications complètes, nous avons employé les modes de contrôle approuvés déjà par les précédentes assemblées générales.

Les valeurs appartenant à la Société Générale de Belgique ou à des tiers, les comptes courants, les effets en portefeuille tant sur la Belgique que sur l'Etranger, ont fait l'objet d'un pointage partiel.

Nous nous sommes assurés de la conformité des différents soldes renseignés au Bilan et au Compte de Profits et Pertes, et de ceux indiqués par les livres de comptabilité.

Nous nous plaisons à reconnaître, pour l'avoir constaté, le soin apporté dans la tenue des diverses pièces et des livres de comptabilité qui nous ont été soumis.

Les procès-verbaux des vérifications faites par la Direction et le haut personnel administratif, en vue du Bilan à présenter à votre approbation, nous ont été soumis et nous les avons examinés.

Nos investigations ont porté aussi sur les nombreuses annexes qui donnent la justification détaillée des articles du Bilan. Nous avons de même analysé avec soin le Compte de Profits et Pertes.

Les réunions mensuelles du Conseil Général, qui nous ont permis de suivre régulièrement dans ses grandes lignes la marche des opérations sociales, nous ont d'ailleurs facilité notre mission.

Ayant ainsi satisfait aux devoirs de sa charge, le Collège des Commissaires se rallie à la proposition faite par la Direction de distribuer un dividende de 100 francs par action.

Il a l'honneur de vous proposer l'adoption du Bilan.

Nous nous associons de grand cœur à l'hommage rendu par la Direction à nos bien-aimés Souverains, à notre glorieuse armée, à nos vaillants alliés.

Après cinquante mois d'une lutte effroyable et sanglante, le monde s'est enfin affranchi de l'oppression allemande : la cause du Droit et de la Liberté a triomphé !

Notre Pays sort épuisé de cette longue épreuve. Mais, nous en avons la conviction, le Peuple Belge, qui a donné tant d'exemples de son énergie et de sa persévérance, fera bientôt renaitre notre vie économique et lui rendra son intensité d'autan.

Le rapport détaillé, si intéressant, que la Direction vous soumet, refait avec clarté et précision l'historique des événements auxquels notre Etablissement a été mêlé pendant l'occupation.

La Société Générale, en prêtant son concours désintéressé à la création du Département d'émission, a sauvé le pays d'une catastrophe financière.

Nous soulignons également l'importante assistance financière accordée par la Société aux Villes, aux Comités d'alimentation, aux Associations ouvrières belges, aux Évacués du Nord de la France, aux Villes et

Communes de cette région. Le montant des avances et crédits consentis de ce chef s'élève à plus de 150 millions de francs.

Nous avons pu suivre de près les luttes ardentes et incessantes que la Société Générale, en collaboration avec la Banque Nationale et les autres Banques, eut à soutenir pour défendre les intérêts économiques du Pays contre les empiètements de l'envahisseur.

L'activité, le zèle et l'énergie dont le Gouverneur, tous les Membres de la Direction et le Secrétaire ont fait preuve en ces circonstances, sont au-dessus de tous éloges ; nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance pour les immenses services qu'ils ont rendus au Pays.

Nous nous joignons à la Direction pour reconnaître le zèle et le dévouement dont a fait preuve tout le Personnel de notre Etablissement et de ses filiales pendant la terrible tourmente que nous venons de traverser.

Nous nous inclinons, en signe de patriotique admiration, devant les tombes des héros, membres du Personnel, qui sont tombés au champ d'honneur.

#### LES COMMISSAIRES :

*Le Président : B<sup>on</sup> A. D'HUART.*

C<sup>onseiller</sup> DE BAILLET-LATOUR.

L. HAMOIR.

B<sup>n</sup> C. GOFFINET.

C<sup>onseillère</sup> T'KINT DE RODDENBEKE.

C<sup>onseiller</sup> J. DE MERODE.

ED. SOLVAY.

C<sup>onseiller</sup> L. de MEEUS.

*Le Rapporteur :*

PIERRE CAPOUILLET.

# BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1918

## BILAN ARRÊTÉ AU

N° D'ORDRE DU BILAN	actuel.	de 1917.	ACTIF	
1	1		Encaisse du Trésor et compte courant à la Banque Nationale . . . . .	Fr. 151,888.298 84
2	2		Portefeuille d'effets . . . . .	87,185.670 14
3	3		Dépôts à terme chez les Correspondants . . . . .	1.200.000 »
4	4		Comptes courants avec Banques patronnées . . . . .	8.014.126 81
5	5		Id.      avec Sociétés { patronnées . . . . .	86.442.540 96
6	6		Id.      avec correspondants pour Recouvrements . . . . .	19.229.031 17
7	7		Id.      avec correspondants de Change . . . . .	2.835.296 12
8	8		Id.      Divers . . . . .	31.639.679 88
9	—		Avances et crédits consentis pendant la guerre :	57,923.813 81
			A. Compte du Gouvernement français : assistance financière aux Evacués du Nord de la France. fr. 73.779.801 04	
			B. Assistance financière aux Villes et Communes du Nord de la France. » 31.669.076 80	154.733.497 13
			C. Assistance financière aux Villes, aux Comités d'alimentation, aux Associations ouvrières belges . . . » 49.284.619 29	
10	9		Prêts sur effets publics . . . . .	4.172.193 44
11	10		Comptes courants avec nantissements . . . . .	25.799.252 18
12	11		Fonds publics { nationaux . . . . .	63.580.000 »
13	12		étrangers . . . . .	2.750.000 »
14	13		Bons Interprovinciaux pour les Contributions de Guerre . . . . .	75.000.000 »
15	14		Actions de diverses Sociétés . . . . .	194.790.558 50
16	15		Participations financières . . . . .	24.846.865 28
17	16		Liquidations diverses . . . . .	109.331 84
18	17		Immeubles à Bruxelles et à Anvers et mobilier . . . . .	2.000.000 »
19	18		Dépôts volontaires à découvert . fr. 1.723.098.482 »	1.732.790.082 »
20	19		Dépôts volontaires cachetés . . . » 9.691.600 »	236.164.032 »
21	20		Titres à livrer . . . . .	226.100 »
22	—		Divers dépôts de garanties . . . . .	196.629.826 95
23	22		Comptes d'ordre . . . . .	Pour mémoire.
			Cautionnements statutaires (dépôts) . . . . .	Fr. 3,159,950,197 05

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 7 janvier 1919.

*Le Vice-Gouverneur,*

Bon JANSSEN,

*Les Directeurs,*

A. SERRUYS,

*Le Gouverneur,*

Jean JADOT.

Chev. E. CARTON DE WIART, E. FRANCQUI,

G. COOREMAN, ED. DE BRABANDER.

*Le Secrétaire,*

AUG. CALLENS.

**31 DÉCEMBRE 1918**

N° D'ORDRE DU BILAN actuel.	de 1917.	PASSIF	
1	1	Actionnaires pour 31,000 actions de 500 florins . . . Fr.	32.804.232 80
2	2	Fonds de réserve au 31 décembre 1849 . . . . .	31.000.000 »
3	3	Nouveau fonds de réserve. Solde de 1916 . . . . . fr. 38.600.220 72	
3	4	Quinze pour cent des bénéfices de 1917. 560.958 58	39.161.179 30
4	5	Obligations émises . . . . .	84.878.000 »
5	6	Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. . . . .	924.000 »
6	7	Obligations 3 p. c. S <sup>e</sup> t des ch. de fer Nord de la Belgique.	17.239.500 »
7	8	Caisse d'épargne . . . . .	62.197.884 52
8	9	Caisse d'épargne. Compte d'intérêts. . . . .	1.649.842 96
9	10	Comptes courants avec Banques patronnées . . . . .	75.903.769 60
10	11	Id. avec Sociétés } patronnées . . . . .	11.454.185 17
		} agréées . . . . .	27.032.504 13
11	12	Id. avec correspondants pour Recouvre- ments . . . . .	1.285.639 96
12	13	Id. avec correspondants de Change . . .	8.806.992 81
13	14	Id. Divers. . . . .	76.638.663 71
14	15	Id. de Dépôt. . . . .	519.424.037 25
15	16	Déposants (comptes titres). . . . .	1.732.790.082 »
16	17	Propriétaires de titres à livrer. . . . .	236.164.032 »
17	18	Divers déposants de garanties . . . . .	226.100 »
18	—	Comptes d'ordre. . . . .	196.629.826 95
19	20	Cautionnements statutaires (déposants) . . . . .	Pour mémoire
20	21	Profits et Pertes . . . . . fr. 5.379.623 89	
		Intérêts 5 p. c payés aux actionnaires. » 1.639.900 »	3.739.723 89
			Fr. 3.159.950.197 05

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

Baron ALF. d'HUART, *Président*, Comte DE BAILLET-LATOUR,  
Baron C. GOFFINET, L. HAMOIR, Comte t'KINT DE ROODENBEKE,  
Comte JEAN DE MERODE, E. SOLVAY, Comte LOUIS DE MEEUS.

P. CAPOUILLET, *Rapporteur*.

COMPTE  
DE  
PROFITS ET PERTES

---

BILAN DE 1918

COMPTE DE PROFITS

DÉBIT.

ART. 1 <sup>er</sup>	Frais d'administration . . . . . fr.	3,359,228 14
2	Intérêts sur obligations . . . . .	3,028,502 22
3	Service des obligations 3 p. c. de l'ancienne Société des Manufactures de Glaces, etc. . . . .	28,725 »
4	Service des obligations 3 p. c. de la Société des Chemins de fer du Nord de la Belgique . . . . .	521,475 »
5	Intérêts sur dépôts à la Caisse d'Epargne . . . . .	1,661,759 03
6	Id. en comptes courants avec Sociétés { patronnées . . . . . agrées . . . . .	382,727 14 568,567 56
7	Id. id. avec Banques Patronnées . . . . .	277,866 19
8	Id. id. pour Recouvrements . . . . .	19,077 09
9	Id. id. de Change . . . . .	50,988 36
10	Id. id. de Dépôt . . . . .	2,728,550 25
11	Id. bonifiés en comptes de quinzaine . . . . .	2,216,481 66
12	Id. en comptes courants Divers . . . . .	117,400 09
13	Pensions Viagères . . . . .	10,142 70
14	Contributions { à l'Etat . . . { Patente . . . . . fr. 189,596 » Autrescontributions. » 27,262 70	431,850 61
	{ à la Province { Patente . . . . . » 189,596 » et à la Ville de Bruxelles. { Autres taxes . . . . » 25,395 91	
15	Œuvre du Comité National de Secours et d'Alimentation . . . . .	270,000 »
16	Subsides aux Œuvres de Secours aux Prisonniers de guerre, aux Invalides de la guerre et aux Déportés en Allemagne . . . . .	46,500 »
	Intérêts payés aux actionnaires . fr. 1,639,900 »	
	Solde à répartir: fr. 3.739 723.89 :	
	{ 15 p. c. au Fonds de Réserve . . . » 560,958 58	
	Dividende de fr. 100 par action. . . » 3,100,000 »	5,379,623 89
	Tantième à la Direction . . . » 63,265 31	
	Au Fonds de Bienfaisance . . . » 15,500 »	
	TOTAL. . . fr.	21,099,464 93

## ET PERTES DE 1918.

CRÉDIT.

# ANNEXES

I. — *Etat comparatif des bila*

DÉSIGNATION.	1909.	1910.	1911.
<b>PASSIF. A. DE LA SOCIÉTÉ ENVERS ELLE-MÊME.</b>			
Capital . . . . .	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232
Fonds de réserve . . . . .	31,000,000 »	31,000 000 »	31,000,000
Id. nouveau . . . . .	31,344,724 95	32,608,084 49	33,727,266
Bénéfice. . . . .	8,728,963 62	9,401,112 48	9,473,261
Fonds de prévision temporaire. . . . .	»	»	»
	104,077,921 37	105,513,429 77	107,004,760
A déduire : Intérêts payés aux actionnaires . . . . .	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900
	102,438,021 37	103,873,529 77	105,364,860
<b>B. DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES TIERS.</b>			
Caisse d'épargne . . . . .	36,725,932 78	39,318,439 62	38,971,603
Obligations . . . . .	58,354,500 »	60,128,000 »	60,375,500
Comptes courants et divers . . . . .	213,378,310 21	244,911,124 90	281,804,516
Déposants (comptes titres) . . . . .	949,250,761 »	1,047,289,960 »	1,150,392,798
Divers déposants de garanties. . . . .	»	»	»
Propriétaires de titres à livrer. . . . .	35,206,553 »	32,611,679 »	48,436,474
Passif du Département d'émission . . . . .	»	»	»
Comptes d'ordre . . . . .	»	»	»
Cautionnements statutaires (déposants) . . . . .	»	»	»
	1,294,916,276 99	1,424,239,203 52	1,579,680,892
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr	<b>1,397,354,298 36</b>	<b>1,528,432,733 29</b>	<b>1,685,045,752</b>
<b>ACTIF.</b>			
Caisse . . . . .	16,075,196 91	10,375,401 75	13,764,974
Portefeuille . . . . .	57,254,556 64	68,671,121 32	75,092,276
Dépôts à l'étranger { à court terme . . . . .	16,694,625 »	13,678,125 »	3,025,750
à long terme. . . . .			6,093,673
Comptes avec Banques patronnées . . . . .	4,392,335 93	8,420,787 49	8,021,581
Comptes courants . . . . .	59,264,915 45	68,612,272 76	76,357,242
Avances et crédits consentis pendant la guerre. . . . .	»	»	»
Prêts sur effets publics. . . . .	4,583,729 29	3,443,274 62	3,774,282
Crédits avec nantissement . . . . .	14,303,331 44	4,300,653 94	13,189,537
Valeurs immobilières . . . . .	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000
Fonds publics { nationaux . . . . .	63,540,550 »	59,481,621 »	63,734,217
étrangers . . . . .			16,336,500
Bons inter provinciaux pour les contributions de guerre. . . . .	»	»	»
Obligations de diverses sociétés . . . . .	17,842,910 »	22,518,305 »	15,770,250
Actions de diverses sociétés . . . . .	133,311,330 »	163,049,045 »	179,177,070
Participations financières . . . . .	3,300,406 12	4,964,992 96	9,669,555
Liquidations diverses . . . . .	132,677 58	142,543 45	509,56
Dépôts volontaires (comptes titres) . . . . .	949,250,761 »	1,047,289,960 »	1,150,392,79
Divers dépôts de garanties . . . . .	»	»	»
Actif du Département d'émission . . . . .	»	»	»
Titres à livrer . . . . .	35,206,553 »	32,611,679 »	48,436,47
Comptes d'ordre. . . . .	»	»	»
Cautionnements statutaires (dépôts) . . . . .	»	»	»
<b>TOTAUX</b> . . . . . fr	<b>1,397,354,298 36</b>	<b>1,528,432,733 29</b>	<b>1,685,045,75</b>

*des dix dernières années.*

1912.	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.
32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80
31,000,000 »	31,000,000 »	31,000,000 »	31,000,000 »	31,000,000 »	31,000,000 »	31,000,000 »
34,902,270 55	36,161,008 24	37,475,568 26	37,475,568 26	38,039,262 14	38,600,220 72	39,161,179 30
10,031,484 63	40,403,633 49	(*) 1,639,900 »	5,397,859 18	5,379,625 89	5,379,623 89	5,379,623 89
»	»	6,000,000 »	4,500,000 »	3,000,000 »	»	»
108,737,987 98	110,368,874 53	108,919,701 06	111,177,660 24	110,223,118 83	107,784,077 41	108,345,035 99
1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »
107,098,087 98	108,728,974 53	107,279,801 06	109,537,760 24	108,583,218 83	106,144,177 41	106,705,135 99
38,437,917 66	36,829,033 86	33,831,308 24	36,038,188 48	42,043,460 77	49,240,198 21	63,847,727 48
57,769,500 »	56,855,500 »	58,626,500 »	59,434,000 »	72,769,500 »	94,127,500 »	103,041,500 »
276,033,687 39	288,624,562 22	439,409,559 04	599,324,752 60	621,901,979 91	730,856,178 65	720,545,792 63
1,268,809,136 »	1,404,963,846 »	1,563,998,841 »	1,581,278,589 »	1,611,655,003 »	1,690,588,720 »	1,732,790,082 »
»	»	»	56,528,800 »	59,828,800 »	11,153,350 »	226,100 »
48,958,413 »	74,841,624 »	172,931,256 »	136,941,547 »	132,825,408 »	169,169,901 »	236,164,032 »
»	»	»	1,347,080,131 48	1,558,403,729 49	1,854,187,122 75	»
»	Pour mémoire.					
1,690,008,354 05	1,862,144,566 08	2,268,797,464 28	3,816,626,008 56	4,099,427,881 17	4,599,322,970 61	3,053,245,061 06
1,797,106,442 03	1,970,843,540 61	2,376,077,265 34	3,926,163,768 80	4,208,011,100 »	4,705,467,148 02	3,459,950,197 05
9,051,744 91	11,924,029 35	16,258,991 06	143,510,935 55	126,446,821 24	116,324,004 68	151,888,298 84
62,015,523 91	63,095,509 50	57,665,618 32	70,466,187 55	50,986,245 72	79,098,925 41	87,185,670 14
1,895,000 »	»	»	»	»	»	»
5,939,276 77	3,950,000 »	2,950,000 »	9,937,500 »	5,200,000 »	1,200,000 »	1,200,000 »
7,441,998 46	4,813,955 03	9,875,387 66	6,416,472 72	1,379,454 81	1,296,972 01	8,014,426 81
74,373,727 63	107,592,182 71	233,831,113 48	243,640,391 63	291,155,291 33	415,840,214 68	198,070,361 94
»	»	»	»	»	»	154,733,497 13
4,352,528 64	4,757,414 »	7,124,144 45	8,823,207 06	5,630,040 79	4,951,981 70	4,172,193 44
10,400,962 96	10,657,886 24	14,785,857 74	20,588,271 52	24,776,550 97	29,485,449 86	25,799,252 18
2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »
70,654,141 50	52,534,660 »	56,272,210 96	60,926,595 96	50,327,720 »	22,580,000 »	63,580,000 »
8,581,500 »	5,433,500 »	5,662,757 10	5,662,757 10	4,549,125 »	4,022,500 »	2,750,000 »
»	»	»	4,583,333 33	61,333,333 33	82,738,188 46	75,000,000 »
25,625,805 »	15,604,950 »	15,678,350 »	14,393,790 28	5,981,050 »	»	»
181,130,275 »	186,231,662 50	185,809,842 50	186,453,668 50	187,653,183 50	195,418,783 50	194,790,558 50
15,796,684 73	22,062,615 45	31,214,151 91	26,770,638 20	27,779,573 31	25,237,148 68	24,846,865 28
80,023 52	379,705 83	18,743 16	160,951 92	99,769 51	173,885 29	109,331 84
1,268,809,136 »	1,404,963,846 »	1,563,998,841 »	1,581,278,589 »	1,611,655,003 »	1,690,588,720 »	1,732,790,082 »
»	»	»	56,528,800 »	59,828,800 »	11,153,350 »	226,100 »
48,958,413 »	74,841,624 »	172,931,256 »	136,941,547 »	132,825,408 »	169,169,901 »	236,164,032 »
»	Pour mémoire.					
1,797,106,442 03	1,970,843,540 61	2,376,077,265 34	3,926,163,768 80	4,208,011,100 »	4,705,467,148 02	3,459,950,197 05

(\*) Cette somme représente les intérêts payés sur les titres de Capital.

II. -- *État comparatif des comptes de*

DÉSIGNATION.	1909.	1910.	1911.	1912.	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.
<b>DÉBIT.</b>										
Frais d'administration . . . . .	1,123,821 99	1,174,697 48	1,275,888 68	1,483,947 10	1,533,934 81	1,716,221 92	1,797,129 94	2,057,851 51	2,475,021 22	3,359,228 14
Intérêts sur obligations . . . . .	1,279,060 98	1,350,064 69	1,409,213 43	1,369,360 66	1,313,564 49	1,387,806 63	1,418,541 51	1,685,273 53	2,361,800 43	3,028,502 22
Service des obligations 3 p. c. de l'ancienne Société des Manufactures de glaces . . . . .	35,910 »	34,365 »	33,090 »	32,430 »	31,500 »	31,050 »	30,510 »	30,015 »	29,490 »	28,725 »
Service des obligations 3 p. c. de la Société des Chemins de fer du Nord de la Belgique . . . . .	620,688 75	608,276 25	593,216 25	577,747 50	566,833 75	555,802 50	548,272 50	540,453 75	531,682 50	521,475 »
Intérêts sur dépôts à la Caisse d'épargne . . . . .	1,019,940 35	1,110,941 40	1,149,774 77	1,136,578 98	1,087,204 14	1,033,550 92	1,011,451 20	1,148,567 23	1,355,805 60	1,661,759 03
Id. en comptes courants avec Sociétés } patronnées. agrées. {	887,657 25	1,246,237 71	971,935 93	1,178,918 44	835,183 22	778,896 31	457,709 39	366,876 45	343,920 43	382,727 14
Id. en comptes courants avec Banques Patronnées	30,508 28	62,167 57	52,892 06	67,891 18	111,974 13	135,353 01	820,383 66	628,795 45	265,069 76	277,866 19
Id. en comptes courants de Recouvrements .	20,466 84	25,673 54	22,516 14	38,995 43	34,262 69	37,365 28	43,066 29	45,309 85	49,525 60	19,077 09
Id. id. de Change . . . . .	52,446 57	81,246 58	80,539 49	104,305 54	333,092 94	65,390 73	114,900 99	103,118 38	69,459 71	50,988 36
Id. id. de Dépôt . . . . .	2,348,753 30	3,035,487 02	3,267,966 26	3,210,095 07	3,798,185 89	3,766,114 39	4,295,193 13	2,928,403 88	2,779,370 43	2,728,550 25
Id. bonifiés en comptes de quinzaine . . . . .	»	»	»	»	»	536,600 14	956,592 92	2,545,132 51	1,993,863 60	2,216,481 66
Id. en comptes courants. Divers . . . . .	39,760 86	45,891 06	58,781 04	128,236 58	336,125 57	223,151 63	140,375 34	152,477 95	220,303 05	117,400 09
Amortissement sur participations financières . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	2,300,000 »	»
Pensions Viagères . . . . .	15,229 72	12,511 92	11,261 92	10,311 92	40,681 08	43,537 92	15,262 12	13,366 »	9,663 71	10,142 70
Agrandissement des locaux . . . . .	802,369 69	598,985 89	1,000,320 95	936,315 54	937,179 17	872,433 90	»	»	»	»
Secours aux victimes des inondations en France et en Belgique . . . . .	»	23,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»
Souscription en faveur des sinistrés de l'Exposition de Bruxelles . . . . .	»	15,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»
Souscription au monument à élever à la mémoire des Belges tombés au Congo. . . . .	»	»	15,000 »	»	»	»	»	»	»	»
Souscription à la manifestation en l'honneur du Comité de l'Exposition de Bruxelles. . . . .	»	»	3,000 »	»	»	»	»	»	»	»
Oeuvre de la Croix Rouge de Belgique : Souscription en faveur des blessés de la guerre des Balkans.	»	»	»	10,000 »	»	»	»	»	»	»
Souscription pour les fêtes de l'inauguration des installations maritimes de Bruxelles . . . . .	»	»	»	»	»	10,000 »	»	»	»	»
Souscription au monument à ériger à la mémoire de S. M. le Roi Léopold II . . . . .	»	»	»	»	»	50,000 »	»	»	»	»
Subsides au Comité National de Secours et d'Alimentation, à la Croix Rouge de Belgique et aux Oeuvres d'entr'aide pendant la guerre . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Patente, etc. . . . .	359,454 57	385,120 25	437,340 46	526,640 40	602,473 52	237,524.73	279,000 »	370,000 »	338,000 »	316,500 »
Fonds de prévision temporaire . . . . .	»	»	»	»	»	753,017 08	279,742 48	423,367 72	432,805 43	431,850 61
Bénéfice. . . . .	8,728,963 62	9,101,112 48	9,473,261 34	10,031,484 63	10,403,633 49	1,639,900 »	5,397,859 18	5,379,623 89	5,379,623 89	5,379,623 89
TOTALX. . . fr.	17,365,032 77	18,912,778 54	20,700,804 42	22,056,677 17	23,031,772 40	20,612,447 37	18,296,921 97	19,135,214 67	21,584,904 70	21,099,464 93

(1) Cette somme représente les intérêts payés sur les titres de capital.

*Profits et Pertes des dix dernières années.*

DÉSIGNATION.	1909	1910.	1911	1912.	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.
CRÉDIT.										
Intérêts de prêts sur effets publics . . . . .	240,266 32	182,938 79	172,892 20	197,000 16	267,504 37	303,801 43	391,003 63	333,259 22	264,257 74	232,339 20
Id. de fonds publics { nationaux . . . . .	2,252,407 74	2,639,052 77	2,068,585 98	2,364,906 73	2,770,742 58	1,534,512 74	3,444,898 89	3,433,572 27	3,820,866 53	3,695,407 81
{ étrangers . . . . .			699,080 62	758,376 03	261,590 17	117,024 96	275,307 44	178,115 85	170,836 84	153,145 50
Id. d'obligations . . . . .	1,048,078 78	861,402 40	979,458 49	778,850 84	769,054 85	719,448 23	744,993 02	611,937 53	229,614 07	»
Id. et dividendes d'actions . . . . .	9,892,302 11	9,979,612 40	10,793,224 50	11,190,907 53	12,129,413 80	10,168,801 01	3,649,282 38	5,890,324 26	6,826,217 17	6,419,425 87
Id. en comptes courants avec Sociétés { patronnées . . . . .	691,792 82	327,009 99	420,031 52	519,907 65	854,763 14	1,478,884 11	2,061,611 66	2,143,957 80	2,438,482 46	3,426,807 86
{ agréées . . . . .			176,032 05	217,069 15	393,517 86	406,244 60	345,394 62	440,364 14	416,836 84	666,473 24
Id. en comptes courants avec Banques Pa- tronnées . . . . .	59,350 37	68,882 43	137,300 53	116,751 30	173,954 70	274,513 94	253,379 80	78,298 44	129,727 94	54,155 80
Id. en comptes courants de Recouvrements .	5,709 26	5,528 02	12,583 72	24,742 97	16,596 32	94,546 84	172,795 64	129,418 97	116,228 93	95,000 »
Id. Id. de Change . . . . .	49,640 70	80,152 79	112,286 24	132,625 04	202,639 66	388,563 99	563,949 52	330,219 93	260,761 06	461,648 64
Id. Id. Divers . . . . .	662,379 »	713,428 82	1,102,000 77	655,342 26	665,514 65	751,986 27	414,385 79	402,687 54	368,107 67	2,693,608 80
Id. d'escompte . . . . .	1,287,462 21	1,977,447 34	2,059,538 52	2,837,780 22	2,603,572 91	2,706,833 63	3,035,120 49	2,265,647 18	2,142,587 34	2,155,750 97
Bénéfices sur opérations de change, etc. . .	823,329 95	1,308,750 60	1,451,204 38	1,335,088 34	1,215,910 04	1,205,346 98	1,326,015 46	1,312,962 70	1,186,189 83	711,038 45
Id. sur réalisations . . . . .	285,643 89	699,499 73	751,156 78	853,158 69	638,532 09	366,416 71	24,537 50	»	145,311 35	268,024 81
Produit des immeubles . . . . .	66,669 62	69,072 46	65,428 12	74,170 26	68,465 26	95,524 93	94,246 13	84,448 84	68,878 93	66,637 98
Prélèvement sur le fond de prévision temporaire.	»	»	»	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	3,000,000 »	»
Totaux . . fr.	17,365,032 77	18,912,778 54	20,700,804 42	22,056,677 17	23,031,772 40	20,612,447 37	18,296,921 97	19,135,214 67	21,584,904 70	21,099,464 93

III.

*Obligations en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1919.*

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS			SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTAUX PAR ANNÉE
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.		
<b>1919.</b>					
Janvier . . . .	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
	»	241,500	380,500	622,000	
Février . . . .	»	588,000	1,304,500	1,892,500	
Mars . . . .	»	1,058,500	797,500	1,856,000	
Avril . . . .	»	496,500	793,500	1,290,000	
Mai . . . .	»	397,500	658,000	1,055,500	
Juin . . . .	»	473,000	1,244,000	1,717,000	10,786,000
JUILLET . . . .	»	82,500	1,075,500	1,158,000	
Août . . . .	»	43,000	527,000	570,000	
Septembre . . . .	»	49,500	11,000	60,500	
Octobre . . . .	»	61,000	19,000	80,000	
Novembre . . . .	»	81,500	133,500	215,000	
Décembre . . . .	»	38,000	231,500	269,500	
<b>1920.</b>					
Janvier . . . .	»	1,028,500	124,000	1,152,500	
Février . . . .	»	966,500	229,000	1,195,500	
Mars . . . .	»	318,500	398,000	716,500	
Avril . . . .	»	193,000	350,500	543,500	
Mai . . . .	»	170,500	278,500	449,000	
Juin . . . .	»	94,000	213,500	307,500	8,969,500
JUILLET . . . .	»	176,000	429,500	605,500	
Août . . . .	»	132,000	436,500	568,500	
Septembre . . . .	»	172,500	764,500	937,000	
Octobre . . . .	»	420,500	929,500	1,360,000	
Novembre . . . .	»	354,500	486,000	840,500	
Décembre . . . .	»	»	293,500	293,500	
A reporter . .	»	7,647,000	12,108,500	19,755,500	19,755,500

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS			SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTALX PAR ANNÉE
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.		
Reports . .	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1921.	"	7,647,000	12,408,500	19,755,500	19,755,500
Janvier . . .	"	"	769,500	769,500	
Février . . .	"	"	895,000	895,000	
Mars . . . .	"	"	1,146,500	1,146,500	
Avril . . . .	"	"	816,000	816,000	
Mai. . . . .	"	"	916,500	916,500	11,974,000
Juin . . . . .	"	"	1,035,500	1,035,500	
Juillet. . . . .	"	"	1,060,500	1,060,500	
Août . . . . .	"	"	1,993,500	1,993,500	
Septembre . . .	"	"	1,959,000	1,959,000	
Octobre . . . .	"	"	1,382,000	1,382,000	
1924.					
Novembre . . .	"	"	1,713,500	1,713,500	4,470,000
Décembre. . . .	"	"	2,456,500	2,456,500	
1925.					
Janvier . . . . .	"	"	967,500	967,500	
Février . . . . .	"	"	1,246,000	1,246,000	
Mars . . . . .	"	"	1,489,500	1,489,500	
Avril . . . . .	"	"	1,135,500	1,135,500	
Mai. . . . .	"	"	1,562,000	1,562,000	
Juin . . . . .	"	"	2,067,000	2,067,000	25,993,000
Juillet. . . . .	"	"	1,979,000	1,979,000	
Août . . . . .	"	"	2,884,000	2,884,000	
Septembre . . .	"	"	2,464,000	2,464,000	
Octobre . . . .	"	"	2,755,000	2,755,000	
Novembre . . .	"	"	4,221,000	4,221,000	
Décembre. . . .	"	"	3,222,500	3,222,500	
A reporter. . .	"	7,647,000	54,245,500	61,892,500	61,892,500

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS			SOMMES à rembourser meusuellement.	TOTAUX PAR ANNÉE.
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.		
Reports . . . .	Francs.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.
1926.	"	7,647,000	54,245,500	61,892,500	61,892,500
Janvier . . . . .	"	"	1,125,500	1,125,500	
Février . . . . .	"	"	1,910,000	1,910,000	
Mars . . . . .	"	"	1,424,000	1,424,000	
Avril . . . . .	"	"	1,176,000	1,176,000	
Mai . . . . .	"	"	1,029,500	1,029,500	
Juin . . . . .	"	"	1,288,000	1,288,000	
Juillet. . . . .	"	"	1,048,500	1,048,500	15,792,000
Août . . . . .	"	"	800,000	800,000	
Septembre . . . .	"	"	2,322,000	2,322,000	
Octobre . . . . .	"	"	1,587,500	1,587,500	
Novembre. . . . .	"	"	1,016,000	1,016,000	
Décembre . . . . .	"	"	1,065,000	1,065,000	
Obligations échues restant à rembour- ser . . . . .	1,500	5,321,000	1,871,000	7,193,500	7,193,500
Totaux . . . .	1,500	42,968,000	71,908,500	84,878,000	84,878,000

**IV. — Mouvement de la Caisse d'épargne en 1918.**

MOIS.	RECETTES.	DÉPENSES.	SOLDES.	NOMBRE DE LIVRETS.	VALEUR MOYENNE DES LIVRETS.
1917. Décembre .	859,711 51	497,239 19	47,905,283 95	26,852	1,784
1918. Janvier .	1,733,138 40	461,417 23	49,177,005 12	27,279	1,802
Février .	1,846,776 26	534,020 55	50,489,760 83	27,624	1,827
Mars . . .	1,667,523 27	462,745 41	51,694,538 69	27,965	1,848
Avril . . .	3,002,034 79	491,106 97	54,205,466 51	28,358	1,911
Mai. . . .	1,846,480 41	576,384 59	55,475,562 33	28,659	1,935
Juin . . . .	2,040,962 87	618,258 57	56,898,266 63	29,025	1,960
Juillet. . . .	2,484,942 40	654,466 04	58,728,742 99	29,515	1,989
Août . . . .	2,387,466 81	639,545 35	60,476,664 45	29,990	2,016
Septembre ..	2,391,637 96	584,250 41	62,284,052 "	30,443	2,045
Octobre . . .	1,485,741 75	850,034 85	62,919,758 90	30,658	2,052
Novembre . .	942,302 44	698,984 20	63,162,577 14	30,736	2,055
Décembre .	2,190,548 72	3,155,241 34	62,197,884 52	31,051	2,003
TOTAUX . .	24,019,556 08	9,726,455 51			
MOYENNE . .	2,001,629 67	810,537 95			

V

*État du portefeuille des Fonds publics.*

(Article 12 de l'Actif.)

FONDS PUBLICS NATIONAUX.		Fr.
Dette Belge, 3 p. c., 1 <sup>re</sup> série . . . fr.	2,000,000 à 65 % fr.	1,300,000 »
Dette Belge, 3 p. c., 2 <sup>e</sup> série . . . »	6,000,000 » 65 %	3,900,000 »
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. au 1 <sup>er</sup> décembre 1921. . . . .	» 50,000,000 » 100 %	50,000,000 »
Bons du Trésor Congolais, 5 p. c. au 1 <sup>er</sup> mars 1916 . . . . .	» 8,380,000 » 100 %	8 380,000 »
		63.580,000 »
FONDS PUBLICS ÉTRANGERS.		Fr.
Dette Consolidée Anglaise, 2 $\frac{1}{2}$ p. c. (1). . . . . £st.	200,000 » 55 % fr.	2,750,000 »
		2,750,000 »

(1) Au change de fr. 25 » la Livre St.

VI

*État du Portefeuille des Actions de diverses Sociétés:*

(Art. 12 de l'Actif.)

9,909	actions de 500 fr. de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions privilégiées) . . . . .	à fr. 500 »	4,954,500 »
9,800	» de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions ordinaires). à fr.	500 »	4,900,000 »
91	» de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions de jouissance) . . . . .	à fr. 25 »	2,275 »
10,000	» 250 » de la Société des Chemins de fer du Tessin (actions privilégiées) . . . . à fr.	300 »	3,000,000 »
20,000	» 250 » de la Société des Chemins de fer du Tessin (actions ordinaires) . . . . à fr.	75 »	1,500,000 »
16,807	» 200 fl. de la Société du Chemin de fer Vienne-Aspang, . . . . . à fr.	387 50	6,512,712 50
500	» 1,000 fr. de la Société Belge de Chemins de fer en Chine, . . . . . à fr.	1000 »	500,000 »
1,500	» 1,000 » de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. . . . à fr.	1000 »	1,500,000 »
13,308	» 500 » de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres, accompagnées de 4,800 droits de souscription. . . . à fr.	150 »	1,996,200 »
	A reporter. . . . fr.		24,865,687 50

		Report. . . . fr.	24,865,687 50
700 actions de 500 fr. de la Société Orientale de Chemins de fer et de Travaux Publics (150 fr. versés) . . . . . à fr.	150 »	105,000 »	
17,745 » de 250 » de la Compagnie Générale de Chemins de fer Secondaires . . . . à fr.	525 »	9,316,125 »	
812 » 100 » de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer (actions privilégiées) . . . . à fr.	200 »	162,400 »	
3,617 » de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer (actions privilégiées amorties). fr.	50 »	180,850 »	
30,000 » 100 » de la Compagnie Mutuelle de Tramways (actions de capital). . . . . à fr.	100 »	3,000,000 »	
975 » 500 » de la Société des Charbonnages des Grand Conty et Spinois . . . . . à fr.	500 »	487,500 »	
600 » ( $\frac{1}{3},000$ ) de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes . . . . . à fr.	5,000 »	3,000,000 »	
600 » 1,000 fr. de la Société des Produits à Flénu. . . . . à fr.	3,000 »	1,800,000 »	
2,000 » 1,000 » de la Société des Charbonnages du Levant du Flénu . . . . . à fr.	3,000 »	6,000,000 »	
2,200 » 1,000 » de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine. . . . . à fr.	3,300 »	7,260,000 »	
4,100 » 500 » de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroy. . . . . à fr.	740 »	3,034,000 »	
1,013 » ( $\frac{1}{4},745$ ) de la Société des Charbonnages du Gouffre, à fr.	1,450 »	1,468,850 »	
		A reporter. . . . fr.	60,680,412 50

				Report. . . . fr.	60,680,412 50
500 actions de 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy . . . . . à fr.	500 »	250,000 »			
1,400 » 500 » de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons. . . . . à fr.	400 »	560,000 »			
2,588 » 500 » de la Compagnie de Charbonnages Belges . . à fr.	400 »	1,035,200 »			
2,000 » 500 » de la Société du Charbonnage de Marcinelle-Nord . . . . . à fr.	500 »	1,000,000 »			
960 » 500 » de la Société du Charbonnage du Nord du Riedu-Cœur . . . . . à fr.	725 »	696,000 »			
361 » 500 » de la Société des Charbonnages de Beeringen, à fr.	500 »	180,500 »			
1,997 » 500 » de la Société des Charbonnages de Beeringen (400 fr. versés) . . . à fr.	400 »	798,800 »			
1,800 » 250 » de la Société des Charbonnages André Dumont-sous Asch . . . . . à fr.	250 »	450,000 »			
13,817 » 250 » de la Société des Charbonnages André Dumont-sous Asch (245fr. vers.) à fr.	245 »	3,385,165 »			
1,500 » 500 » de la Société des Aciéries d'Angleur. . . . . à fr.	890 »	1,335,000 »			
13,250 » 250 R* de la Société Métallurgique Russo-Belge . à fr.	1,200 »	15,900,000 »			
2,000 act. (dixièmes de 80 fr.) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne à fr.	825 »	1,650,000 »			
780 » 500 fr. de la Société des Usines de Nickel de la Nèthe à fr.	500 »	390,000 »			
390 » 100 \$ de la « United States Nickel Company . . à fr.	500 »	195,000 »			
780 » 500 fr. de la Société des Hauts-Fourneaux de Nouméa à fr.	500 »	390,000 »			
A reporter . . . fr.				88,896,077 50	

		Report . . . fr.	88,896,077 50
390 actions de 500 fr. de la Compagnie Navale de l'Océanie . . . à fr.	500 »	195,000 »	
1,867 » 500 » de la Compagnie Belge Maritime du Congo à fr.	550 »	1,026,850 »	
3,450 » 1,000 » de la Compagnie de Carbonisation et de Récupération de sous-produits « Procédés Evident Coppeé » . . . . . à fr.	1,000 »	3,450,000 »	
5,600 » 500 » de la Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert . . . . . à fr.	800 »	4,480,000 »	
634 » 500 » de la Société des Verrières de Mariemont à fr.	500 »	317,000 »	
1,700 » 500 » de la Compagnie Générale Auxiliaire d'Enterprises Electriques (actions privilégiées) . à fr.	500 »	850,000 »	
5,000 » de la Compagnie Générale Auxiliaire d'Enterprises Electriques (actions ordinaires) . à fr.	25 »	125,000 »	
1,100 » 500 » de la Société « Imatra » (350 fr. versés) . . . à fr.	350 »	385,000 »	
2,200 » de la Société « Imatra » (actions ordinaires) . p <sup>r</sup> mémoire			»
2,365 » 100 » de la Compagnie Electrique Anversoise . à fr.	139 »	328,735 »	
610 » de la Compagnie Electrique Anversoise (act. de jouissance) . . . à fr.	25 »	15,250 »	
4,787 » 100 » de la Société anonyme d'Electricité de l'Escaut, . . . . . à fr.	108 »	516,996 »	
2,000 » de la Société anonyme d'Electricité de l'Escaut (actions de dividende) à fr.	25 »	50,000 »	
800 » 500 » de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (actions privil.) à fr. <small>(Ex-répart. de 400 fr.)</small>	100 »	80,000 »	
A reporter. . . . fr.		100,715,908 50	

		Report. . . . fr.	100.715,908 50
212	actions de 500 fr. de la Société de Merbes-le-Château . . . . à fr.	600 »	127,200 »
600	» 1,000 » de la Société Linière Gantoise . . . . à fr.	1,000 »	600,000 »
800	» 500 » de la Société Internationale de Régie coïntéressée des Tabacs au Maroc (250 fr. versés) . . . à fr.	250 »	200,000 »
200	parts de fondateur de la Société Internationale de Régie coïntéressée des Tabacs au Maroc . . . . à fr.	25 »	5,000 »
22.650	actions de 100 fr. de la Société « Union Minière du Haut-Katanga » . . . . . à fr.	160 »	3,624,000 »
1,500	» 500 » de la Société Minière du Canada (actions de capital, série A) . . . . à fr.	500 »	750,000 »
1,500	» 500 » de la Société Minière du Canada (actions de capital, série B), (libérées de 425 francs) . . . à fr.	425 »	637,500 »
1,500	» de la Société Minière du Canada (actions de dividende) . . . . à fr.	25 »	37,500 »
27.000	» 125 » de la Compagnie Immobilière de Belgique, à fr.	125 »	3,375,000 »
560	» 500 » de la Société des Faubourgs de Bruxelles. à fr. <small>(Ex-repart. de 300 fr.)</small>	150 »	84 000 »
25.000	» 500 » de la Banque d'Anvers. . . . . à fr.	500 »	12.500,000 »
10,000	» 500 » de la Banque de Gand à fr.	500 »	5.000.000 »
19.780	» 500 » de la Banque Générale de Liège . . . . à fr.	500 »	9.890,000 »
6,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Sambre . . . . à fr.	500 »	3.000,000 »
4,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Sambre (100 fr. versés). . . . . à fr.	100 »	420,000 »
	A reporter. . . . fr.		140,966,108 50

			Report. . . . fr.	140,966,108 50
4,670	actions de 500 fr. de la Banque du Hainaut. . . . . à fr.	500 »	2,335,000 »	
5,487	» 500 » de la Banque du Hainaut (100 fr. versés) . . . à fr.	100 »	548,700 »	
5,800	» 500 » de la Banque Générale du Centre. . . . . à fr.	500 »	2,900,000 »	
4,250	» 500 » de la Banque Générale du Centre (100 fr. versés) à fr.	100 »	425,000 »	
4,000	» 250 » de la Banque Centrale Tournaisienne . . . à fr.	250 »	1,000,000 »	
5,065	» 300 » de la Banque de Verviers . . . . . à fr.	300 »	1,519,500 »	
2,000	» 500 » de la Banque Centrale de Namur . . . . . à fr.	500 »	1,000,000 »	
5,000	» 500 » de la Banque de Courtrai . . . . . à fr.	500 »	2,500,000 »	
4,933	» 250 » de la Banque Centrale de la Dyle . . . . . à fr.	250 »	1,233,250 »	
4,000	» 500 » de la Banque de la Flandre Occidentale (200 fr. versés) . . . . . à fr.	200 »	800,000 »	
3,000	» 500 » de la Banque de Roulers-Thielt (400 fr. versés). à fr.	400 »	1,200,000 »	
600	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse . . . . . à fr.	500 »	300,000 »	
2,000	» 500 » de la Banque de Huy à fr.	500 »	1,000,000 »	
3,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre . . . . . à fr.	500 »	1,500,000 »	
975	» 500 » de la Banque Centrale du Limbourg. . . . . à fr.	500 »	487,500 »	
3,419	» 500 » de la Banque Générale d'Ostende (150 fr. versés) . . . . . à fr.	150 »	512,850 »	
400	» 500 » de la Banque Centrale de Maubeuge. . . . . à fr.	500 »	200,000 »	
5,600	» 500 » de la Banque Centrale de Maubeuge (125 fr. versés). à fr.	125 »	700,000 »	
A reporter . . . fr.				161,127,908 50

		Report. . . . fr.	161,127,908 50
8,000	actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Anversoise (100 fr. versés) . . . . . à fr.	100 »	800,000 »
9,880	» 500 » de la Société anonyme Union Financière et Industrielle Liégeoise (100 fr. versés) . . . . . à fr.	100 »	988,000 »
3,900	» (1/115,000.) de la Banque d'Outremer (actions de capital). à fr.	500 »	1,950,000 »
11,768	» 500 » de la Banque Belge pour l'Etranger . . . . . à fr.	500 »	5,884,000 »
720	» 500 » de la Banque du Congo Belge (100 fr. versés). à fr.	100 »	72,000 »
18,000	» 500 » de la Banque de l'Union Parisienne . . . . . à fr.	500 »	9,000,000 »
2,150	» 500 » de la Banque d'Etat du Maroc (375 fr. versés) à fr.	375 »	806,250 »
5,600	» 100 fl.a. de la Wiener Lombard- und Escompte-Bank, à fr.	200 »	1,120,000 »
10,227	» 10 £st de l'Anglo-South American Bank, Limited (£st 5 versées) . . . . . à fr.	200 »	2,045,400 »
6,400	» 1,000 fr. de la Société du Crédit Foncier de Belgique (100 francs versés). . . . à fr.	430 »	2,752,000 »
4,000	» 1,000 » de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (actions de capital) . . . . à fr.	1,000 »	4,000,000 »
300	» de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de dividende). à fr.	50 »	15,000 »
10,800	» 500 » de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (fr. 125 versés), accompagnées de 3,600 droits de souscription . . . à fr.	125 »	1,350,000 »
600	» 1,000 » de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés) . . . . . à fr.	200 »	120,000 »
A reporter . . . Fr.			192,030,558 50

				Report. . . . fr.	192,030,558 50
500 actions de 1,000 fr. de la Société « Crédit Maritim et Fluvial de Belgique » (200 fr. versés), à fr.	200	»		100,000	»
3,000	»	500	» de la Banque Italo-Belge (250 francs versés) à fr.	250	»
3,820	»	500	» de la Société de Mutualité Coloniale . . . à fr.	500	»
				Fr.	194,790,558 50

VII.

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique  
et faisant son service d'agence.*

	CAPITAL	
Alost,	Banque Centrale de la Dendre . . . . .	Fr. 3,000,000
Grammont,	Succursale de la Banque Centrale de la Dendre	"
Lokeren,	" " " "	"
Ninove,	" " " "	"
Saint-Nicolas,	" " " "	"
Termonde,	" " " "	"
Boom,	Agence de la Banque Centrale de la Dendre	"
Anvers,	Banque d'Anvers . . . . .	25,000,000
Bruges,	Banque de la Flandre Occidentale . . . . .	4,000,000
Charleroi,	Banque Centrale de la Sambre . . . . .	10,000,000
Gilly,	" " " "	"
Philippeville,	" " " "	"
Thuin,	Agence de la Banque Centrale de la Sambre.	"
Walcourt,	" " " "	"
Florennes,	Bureau auxiliaire de la Banque Centrale de la Sambre . . . . .	"
Courtrai,	Banque de Courtrai. . . . .	5,000,000
Audenarde,	Succursale de la Banque de Courtrai. . . . .	"
Menin,	" " " "	"
Mouscron,	" " " "	"
Renaix,	" " " "	"
Sottegem,	" " " "	"
Ypres,	" " " "	"
Poperinghe,	Bureau auxiliaire de la Banque de Courtrai	"
Waereghem,	" " " "	"
Dinant,	Banque Centrale de la Meuse . . . . .	1,800,000
Arlon,	Succursale de la Banque Centrale de la Meuse.	"
Bastogne,	" " " "	"
Bouillon,	" " " "	"
Ciney,	Agence de la	"
Marche,	" " " "	"
Neufchâteau,	" " " "	"
Virton,	Bureau auxiliaire "	"
Gand,	Banque de Gand . . . . .	15,000,000
Deynze,	Succursale de la Banque de Gand . . . . .	"
Eecloo,	" " " "	"
Hasselt,	Banque Centrale du Limbourg. . . . .	1,500,000
Maeseyck,	Succursale de la Banque Centrale du Limbourg.	"

	CAPITAL
<i>Brée,</i>	"
<i>Looz-la-Ville,</i>	"
<i>Neerpelt,</i>	"
<i>Saint-Trond,</i>	"
<i>Genck,</i>	"
 <i>Huy,</i>	 Succursale de la Banque Centrale du Limbourg.
<i>Andenne,</i>	"
<i>Hannut,</i>	"
<i>Jodoigne,</i>	"
<i>Seraing,</i>	"
<i>Waremme,</i>	"
<i>Landen,</i>	"
<b>La Louvière,</b>	 Bureau auxiliaire de la Banque Centrale du Limbourg . . . . .
<i>Binche,</i>	Banque de Huy. . . . .
<i>Chimay,</i>	Succursale de la Banque de Huy . . . . .
<i>Nivelles,</i>	"
<i>Beaumont,</i>	"
<i>Braine-l'Alleud,</i>	"
<i>Courvin,</i>	"
<i>Rance,</i>	"
<i>Erquelinnes,</i>	"
 <i>Momignies,</i>	 Bureau Auxiliaire de la Banque de Huy . . . . .
 <b>Liège,</b>	 Banque Générale du Centre. . . . .
<i>Slavelot,</i>	Succursale de la Banque Générale du Centre.
<i>Tongres,</i>	"
<i>Visé,</i>	"
<b>Louvain,</b>	 Succursale de la Banque Générale du Centre.
<i>Aerschot,</i>	Agence de la . . . . .
<i>Lierre,</i>	"
<i>Malines,</i>	"
<i>Tirlemont,</i>	"
<i>Wavre,</i>	"
<i>Court-St-Etienne.</i> Agence de la	"
<i>Diest,</i>	"
<i>Gheel,</i>	"
<i>Herenthals,</i>	"
<i>Moll,</i>	"
<i>Turnhout,</i>	"
<i>Vilvorde,</i>	"
<b>Mons,</b>	 Banque du Hainaut. . . . .
<i>Hal,</i>	Agence de la Banque du Hainaut . . . . .
<i>Saint-Ghislain,</i>	"
	Fr. 3,000,000
	10,000,000
	20,000,000
	2,000,000
	10,000,000

	CAPITAL
<i>Soignies</i> , Agence de la Banque du Hainaut . . . . .	»
<i>Braine-le-Comte</i> , Bureau auxiliaire de la Banque du Hainaut.	»
<i>Ecaussines-d'Enghien</i> , »                                   »                                   »                                   »	»
<i>Chièvres</i> ,   »                                   »                                   »	»
<i>Elezelles</i> ,   »                                   »                                   »	»
<i>Enghien</i> ,   »                                   »                                   »	»
<i>Flobecq</i> ,   »                                   »                                   »	»
<i>Lennicq-St-Quentin</i> ,                                   »                                   »                                   »	»
<i>Lens-s/Dendre</i> ,   »                                   »                                   »	»
<i>Lessines</i> ,   »                                   »                                   »	»
<i>Quevaucamps</i> ,   »                                   »                                   »	»
<i>Rebecq</i> ,   »                                   »                                   »	»
<i>Tubize</i> ,   »                                   »                                   »	»
<i>Namur</i> ,   Banque Centrale de Namur . . . . .	2,000,000
<i>Auvelais</i> ,   Agence de la Banque Centrale de Namur . . . . .	»
<i>Gemblooux</i> ,   »   »	»
<i>Ostende</i> ,   Banque Générale d'Ostende. . . . .	3,000,000
<i>Furnes</i> ,   Succursale de la Banque Générale d'Ostende.	»
<i>Couckelare</i> ,   Bureau auxiliaire de la Banque Générale d'Ostende . . . . .	»
<i>Roulers</i> ,   Banque de Roulers-Thielt . . . . .	3,000,000
<i>Iseghem</i> ,   Succursale de la Banque de Roulers-Thielt .	
<i>Thielt</i> ,   »   »                                   »	»
<i>Dixmude</i> ,   Agence   »   »	»
<i>Tournai</i> ,   Banque Centrale Tournaisienne . . . . .	2,000,000
<i>Ath</i> ,   Succursale de la Banque Centrale Tour- naisienne . . . . .	»
<i>Péruwelz</i> ,   Agence de la Banque Centrale Tournaisienne.	»
<i>Leuze</i> ,   Bureau auxiliaire de la Banque Centrale Tournaisienne . . . . .	»
<i>Verviers</i> ,   Banque de Verviers . . . . .	3,000,000
<i>Dison</i> ,   Succursale de la Banque de Verviers. . . . .	»
<i>Theux</i> ,   »   »                                   »	»

*N. B. La Banque de l'Union Parisienne, à Paris, et la Banque Belge pour l'Etranger, à Rotterdam-Londres-Pékin-Shangai - Tientsin - Le Caire et Alexandrie, sont chargées du service financier de la Société Générale sur ces places.*

VIII.

*Service spécial de location de coffres-forts pour la conservation  
de titres, documents, bijoux et argenteries.*

CONDITIONS.

La Société Générale met à la disposition du public des coffres-forts de différentes dimensions aux prix indiqués dans le tarif ci-dessous.

Les demandes de location doivent être faites verbalement ou par lettre adressée à la Direction, qui décide de leur admission à bref délai.

Le locataire reste détenteur, pendant toute la durée de la location, de la clef unique de son coffre, dont il change à son gré la combinaison à secret.

Les coffres-forts sont construits de manière à offrir la plus grande sécurité : les locaux où ils se trouvent sont l'objet d'une surveillance constante. L'accès des coffres-forts est permis aux locataires de 9 heures du matin à 5 heures de relevée, les dimanches et jours fériés exceptés.

TARIF.

I<sup>re</sup> série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
<b>A</b>	0.13	0.28	Mètre.	10 »	6 »	4 »	—
<b>B</b>	0.22	0.30		20 »	12 »	8 »	—
<b>C</b>	0.35	0.45		30 »	20 »	10 »	6 »
	0.55	0.30					
<b>D</b>	0.35	0.45	0.58	40 »	25 »	15 »	7 50
<b>E</b>	0.65	0.45	0.47	50 »	30 »	20 »	10 »
<b>F</b>	0.95	0.45	à	75 »	45 »	30 »	15 »
<b>G</b>	1.00	0.87	0.58	125 »	75 »	50 »	25 »

2<sup>e</sup> série.

MODÈLE	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
	Mètre	Mètre.	Mètre.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
<b>A2</b>	<b>0.43</b>	<b>0.28</b>	<b>0.47</b>	<b>5</b> »	<b>3</b> »	—	—
<b>B2</b>	<b>0.22</b>	<b>0.30</b>	<b>0.47</b>	<b>10</b> »	<b>6</b> »	<b>4</b> »	—
<b>C2</b>	<b>0.35</b>	<b>0.45</b>	<b>0.47</b>	<b>20</b> »	<b>12</b> »	<b>8</b> »	—
<b>D2</b>	<b>0.35</b>	<b>0.45</b>	<b>0.58</b>	<b>20</b> »	<b>12</b> »	<b>8</b> »	—

La division en deux séries a été motivée par des considérations d'emplacement, les coffres-forts de la 1<sup>re</sup> série étant plus favorablement situés quant à l'accès que ceux de la 2<sup>e</sup> série.

La Société Générale dispose également d'un certain nombre de coffres-forts de grandes dimensions (dénommés tours) dont le prix de location varie de 200 à 1000 francs.

## TABLE DES MATIÈRES

---

Rapport de la Direction . . . . .	5
Rapport de MM. les Commissaires. . . . .	52
Bilan arrêté au 31 décembre 1918. . . . .	56
Compte de Profits et Pertes de 1918 . . . . .	60

### ANNEXES.

I. État comparatif des bilans des dix dernières années . . . . .	64
II. État comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années . . . . .	66
III. Échéances des obligations en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 1919. . . . .	68
IV. Mouvement de la Caisse d'épargne en 1918. . . . .	71
V. État du portefeuille des Fonds publics . . . . .	72
VI. État du portefeuille des Actions de diverses sociétés . . . . .	73
VII. Banques patronnées par la Société Générale, capital émis. . . . .	81
VIII. Location de coffres-forts; conditions et tarif . . . . .	84

---